



HAL
open science

Le cartulaire de l'abbaye Saint-Orens de Larreule (Xe-XIIe s.)

Stéphane Abadie

► **To cite this version:**

Stéphane Abadie. Le cartulaire de l'abbaye Saint-Orens de Larreule (Xe-XIIe s.). Bulletin de la Société Académique des Hautes-Pyrénées, 2017, pp.10-59. halshs-02056563

HAL Id: halshs-02056563

<https://shs.hal.science/halshs-02056563>

Submitted on 4 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1355
3 mars

1665



FVNDATIO PRIMORDIALIS
 Abbatia sancti Orientii, de Regula Diocesis
 Tarbiensis.



VNIVERSIS PRÆSENTIBVS, ET
 posteris, quod Nos Gasto Comes fuxi vicecomesque Bearnii, Dominusque Masiani Salutem. In rei memoriam sempiternam, sciatis quod nos donationes, concessionis, libertates & privilegia per prædecessores nostros vicecomites Montifanerii concessas & concessa Monasterio de Regula ordinis sancti Benedicti Diocesis Tarbiensis prout in eorum serie plenius continetur gratas vitas grata & accepta pro nobis & successoribus nostris habentes approbamus, ratificamus, laudamus, & præsentis scripti testimonio & robore cum appensione sigilli nostri ex certa scientia confirmamus. Tenor vero donationum, concessionum, libertatum & privilegiorum per vicecomitem Montifanerii dicti Monasterii, fundatorem cum quibusdam aliis ab olim insertis in hæc verba sequuntur. In nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti amen; Hæc carta dat notitiam quomodo Orrodato Vicecomes Montanereus ab omni oppressione servitutis Monasterium Regulæ quod ipse construxerat in prædio suo liberavit ne aliquis de genere suo vel aliquis possidens illud castrum videlicet Montanereum aliquam molestiam præsumat inferre Monasterio illi neque illis rebus quæ ad illud pertinent, sed tantum protectores sint illius loci & augeant prædia & honores cum libertate in quantum potuerint pro amore Dei, hoc factum est in diebus & in præsentia Lodici Comitis Bigoræ & in manu Bernardi, qui tunc gubernabat præsulatum scilicet forte impetratur ab eis ut protectores sint illius loci & omnium quæ ad illum pertinent locum, eundem vero sancti Orientii ab omni censu liberum statuit & canobium perpetuum obtinendum esse decrevit vigorem addens quod si quis Ecclesias vel alios honores tribueret Monasterio illi eadem libertate fungeretur remota omni

A

Doc. 1. ADHP, I 332, première page : première édition imprimée du cartulaire de Larreule (impression réalisée à l'occasion d'un procès ?). Photo S.A.

Le cartulaire de l'abbaye Saint-Orens de Larreule (Xe-XII^e s.)

par Stéphane Abadie

Introduction

L'abbaye Saint-Orens de Larreule a fait l'objet, depuis un siècle et demi, de nombreux ouvrages et articles (voir la bibliographie ci-dessous). La mise en valeur de chapiteaux de style roman provenant de l'abbaye dans le clocher de l'église abbatiale, en 2017, a été l'occasion de me pencher sur les sources documentaires médiévales et modernes¹ de cette abbaye, souvent citée mais finalement peu étudiée. Le présent article a pour premier objectif, modeste, de publier le plus ancien monument écrit de cette abbaye : une *pancarte* ou cartulaire-histoire qui synthétise les plus anciennes donations faites à l'abbaye avant le milieu du XII^e siècle².

I- Le « regeste » des premières chartes, ou le « cartulaire-histoire » de l'abbaye

1- Un « cartulaire-histoire » connu par de multiples copies modernes

Les sources médiévales concernant l'abbaye Saint-Orens de Larreule sont peu nombreuses. La plus importante est un document connu par plusieurs copies et éditions sous le nom de « cartulaire de Larreule », objet du présent article. Ce

¹ Les sources modernes les plus intéressantes pour cette abbaye ont été éditées, en parallèle au présent article, dans la section des textes et documents de l'ouvrage *Maubourguet et son canton : des jalons pour l'Histoire*, édité par l'association Guillaume Mauran en décembre 2017, p. 241-271.

² Florian Mazel, *L'Histoire*, n°428, octobre 2016, p. 70 : « l'extension et la formalisation des liens féodaux ainsi que le renouveau du mode de faire-valoir direct fournissent aux seigneurs ecclésiastiques un meilleur contrôle sur leur patrimoine. Celui-ci est en outre consolidé par le grand mouvement d'archivage des documents et de copie des chartes dans des cartulaires (des registres) qui contiennent des instruments autant de défense des seigneuries ecclésiastiques que d'illustration de leur histoire. »

document a été compilé avant 1355 par ordre de l'abbé Arnaud de Liac, soucieux de faire confirmer ses possessions béarnaises par le nouveau vicomte de Béarn, Gaston III (le futur « Fébus »). Il s'agit d'une *pancarte*, notice ou « regeste », compilation d'une soixantaine d'actes plus anciens qui résument l'histoire et les premières acquisitions du monastère, de sa fondation à la fin du X^e siècle jusqu'au milieu du XII^e siècle. Il ne faut pas s'étonner de cette forme écrite synthétique : les premiers actes des abbayes de l'Escaladieu¹ ou de Madiran, par exemple, nous sont parvenus sous cette même forme compilée.

On peut par contre s'étonner que ce regeste ne comprenne pas d'actes entre la seconde moitié du XII^e siècle et le milieu du XIV^e siècle : les donations faites dans cette période ne concernaient-elles plus le Béarn ? Ces actes étaient-ils rassemblés dans une autre source disparue ? La dernière pièce de la notice fait soupçonner cependant un état plus ancien de cette source : le conflit violent avec les sires de Rivière, vers 1150, à propos des habitants de Bernède, a pu inciter l'abbé Ezius à faire copier toutes les donations consenties depuis les débuts du monastère, un siècle et demi plus tôt, pour assurer les droits des moines. C'est cette première compilation qui aura servi à l'abbé Arnaud de Liac, deux siècles plus tard, pour faire établir son regeste confirmé par Gaston Fébus.

Les versions les plus anciennes de ce texte ne sont donc pas antérieures au XVII^e siècle, les originaux médiévaux étant perdus dès l'époque moderne². Trois copies manuscrites très semblables sont transcrites dans les registres de Baluze³, de Doat⁴ et dans Dom Estiennot⁵, conservées à la Bibliothèque nationale de France à Paris. Localement, on trouve une autre version manuscrite plus tardive mais de qualité (vers 1750) dans le *Glanage ou preuves* de Jean-Baptiste Larcher, avec divers extraits⁶. Deux versions ont également été imprimées, sous des formes proches : dans les instruments du premier volume de la *Gallia Christiana*, en 1715⁷, ainsi qu'une curieuse version imprimée (pour un procès ? Doc. 1) de la même période, dont un unique exemplaire est conservé aux Archives départementales à Tarbes⁸.

¹ Jean-François Le Nail, « L'installation de l'Escaladieu dans la haute vallée de l'Arros », in *La vallée de l'Arros depuis la préhistoire*, AGM, 1995, p. 79-89 (transcription copieusement commentée).

² " Cartulaire de l'abbaye Saint-Orens de Larreule ", in *cartulR - Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*, Paul Bertrand, dir. Orléans:Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2006. (Ædilis, Publications scientifiques, 3). [En ligne] <http://www.cn-telma.fr/cartulR/entite1901/>. Voir également H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, Picard, 1907, n°1905.

³ BnF, collection Baluze, vol. LXXV, fol. 77-81.

⁴ BnF, Fonds Doat, vol. 97, fol. 157 sq.

⁵ BnF, Dom Estiennot, ms lat. 12773, fol. 276-285.

⁶ Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. I, p. 155 ; I, 379 : extrait du cartulaire de la Reule sur sa fondation ; XIV, 220 : fondation de Larreule et son histoire, vers 980.

⁷ *Gallia Christiana...*, t. I, *Instrumenta*, acte XI, p. 195-197.

⁸ ADHP, I 332, copie imprimée du XVIII^e siècle.

Pour l'époque contemporaine, il faut également signaler la (très libre) traduction réalisée par Félix Jaffard dans sa monographie de la commune de Larreule¹.

2- Un contenu complexe

En l'absence de source originale du Moyen Âge, il est donc difficile de remonter la « généalogie » de ce document. Pour l'époque moderne, qui nous a transmis le texte de ce cartulaire, toutes les copies, très semblables, semblent provenir d'une source unique réalisée au XIV^e siècle, peut-être alors conservée dans les archives de l'abbaye bigourdane.

La première copie médiévale connue a donc été confirmée en 1355² et réalisée par ordre de l'abbé Arnaud de Liac, vers 1352-1354³. La raison de cette copie est explicitée dans l'introduction et à la fin du document : le nouveau vicomte de Béarn, Gaston III Fébus, confirme les donations et privilèges faits au monastère, en particulier pour les biens relevant de la vicomté de Béarn⁴.

Ce document comporte la synthèse d'une soixantaine de pièces différentes, essentiellement des donations et des notes généalogiques, classées dans un ordre approximativement chronologique : le copiste chargé d'écrire cette synthèse avait fait l'effort de mettre en ordre par abbatat les chartes dont il devait rédiger les notices. Malheureusement les repères chronologiques précis sont très peu nombreux : la date de 1009 donnée pour la sauveté de l'abbaye est la seule date et la mention de rares comtes, abbés ou évêques permet de vérifier cette apparente continuité chronologique. Malheureusement la documentation pour cette période est si rare que parfois les personnages mentionnés, singulièrement les vicomtes de Montaner, qui sont au cœur de cette fondation, ne sont pas autrement connus.

3- Une généalogie partielle des vicomtes de Montaner et une liste d'abbés de Larreule

Le cartulaire de Larreule est, en partie, une histoire des vicomtes de Montaner, fondateurs, bienfaiteurs et administrateurs du monastère dans lequel ils furent sans doute aussi enterrés (doc. 2).

¹ Félix Jaffard, *Larreule-Parabère, Monographie d'un village bigourdan*, Vic-en-Bigorre : Éditions du Val d'Adour, 2002, p. 156-160.

² *Prædictam verò approbationem et ratificationem nos Gasto, comes prædictus, facimus salvo jure nostro, et quolibet alieno. Acta fuerunt hæc in loco nostro de Morlanis, iij. die mensis martii, anno Domini m^o. ccc^o. lv^o.*

³ Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. IX, p. 55 : *cartas collegit & compegit 1354.*

⁴ *Universis præsentibus et posteris, quod nos Gasto comes Fuxci, vicecomesque Bearnii, dominusque Marsiani, salutem. In rei memoriam sempiternam, sciatis quod nos donationes, concessiones, libertates et privilegia per predecessores nostros vicecomites Montis anerii concessas et concessa monasterio de Regula, ordinis sancti Benedicti, diocesis Tarbiensis, prout in eorum serie plenius continetur, gratas, ratas, grata et accepta pro nobis et successoribus nostris habentes, approbamus, ratificamus, laudamus, et præsentis scripti testimonio et robore cum appensione sigilli nostri ex certa scientia confirmamus.*

Ces actes ont attiré l'attention de plusieurs chercheurs, dont il faut citer les principaux : Pierre de Marca, au début du XVII^e siècle, a écrit un chapitre sur ces vicomtes à partir d'une version de ce cartulaire¹. L'abbé Marseillon, dans sa brouillonne *Histoire du Montaner*², utilise également ces données². Plus récemment, la thèse de Renée Mussot-Goulard sur les *Princes de Gascogne* s'appuie également sur cette documentation pour proposer une généalogie partielle des vicomtes de Montaner et une cartographie très sommaire de leurs possessions³. Il n'est donc pas inutile d'en reprendre les données essentielles.

Le premier vicomte qui apparaît est **Odon-Dat**, fondateur et premier donateur du monastère. Il donne l'alleu où est implantée l'abbaye au temps du comte Louis et de l'évêque Bernard et assure sa sauveté en 1009 (c'est la seule date précise fournie par le texte)⁴. Le même vicomte dote également le monastère nouvellement fondé : l'église et la *villa* de Saint-Jean de Moulouquet, l'église et un tiers de la *villa* de Luc, deux hommes à Estirac et à Pontiacq, l'église Saint-Jean de Momy, Laurède (dans son testament). Le vicomte nomme également les deux premiers abbés, Mansion puis Sancion.

Cette fondation attire des donations d'autres particuliers (des vassaux du vicomte ?) : Saint-Pierre du Tilh, Barès, une vigne à Betpouy.

Guillaume-Odon, successeur du vicomte Odon-Dat⁵, nomme l'abbé Arsin et donne l'église Saint-Fructueux de Peyrer puis l'église Saint-Pierre de Castéra, ainsi que deux serfs à Pontiacq.

Un archidiacre, Raymond, donne une vigne à Saux, un serf à Hères et Bernède et un casal, l'église Saint-Christophe de Nouilhan et (les revenus de ?) son archidiaconat.

Garsie-Dat, oncle du précédent, est mari d'Endregod et père de trois enfants. Son cadet Grégoire, cousin de Grégoire de Montaner, abbé de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne, devient abbé de Saint-Orens de Larreule (vers 1030-1040 ?).

Sous l'abbatiat de l'abbé Grégoire, les achats se multiplient : la *villa* du Tilh est achetée, une partie du marché de Celle (vers 1040 ?), trois serfs à Momy. L'abbé donne lui-même l'église Saint-Christophe de Conginez et une partie de sa *villa*, héritage de son père.

¹ Pierre de Marca, *Histoire de Béarn...*, 1614, livre V, chapitre V dans l'édition Dubarat.

² Abbé Jean Marseillon, *Histoire du Montaner*, Pau, 1878.

³ Renée Mussot-Goulard, *Les princes de Gascogne (768-1070)*, Marsolan : CTR, 1982.

⁴ D'après Christian Settipani, *La Noblesse du Midi Carolingien. Études sur quelques grandes familles d'Aquitaine et du Languedoc, du IX^e au XI^e siècles. Toulousain, Périgord, Limousin, Poitou, Auvergne*, Oxford, 2004, ce comte Louis serait mort en 1000. Cela signifie que la fondation de Larreule remonterait en fait à la fin du X^e siècle, ce que suppose aussi Larcher, qui date la fondation vers 980, sans justifier.

⁵ Vers 1020-1030. Ce vicomte est présent en 1032 à la fondation de l'abbaye de Saint-Pé-de-Bigorre. Cf par ex. Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. I, p. 384.

Sous cet abbatiat la donation du Tilh est confirmée, une court (*curtis*) est donnée avec un serf, deux parties de l'église Saint-Pierre du Tilh, des convers à Samonzet, une *villa* à Séracourt, une conque de sel à Vic, la moitié de l'église Saint-Gemimère, l'église Saint-André de Loubix et diverses terres, un serf à Loubix, un autre à Armau, la *villa* de la Lande, une vigne et un serf à Lascaves, l'église Saint-Martin de Reys, des vignes à Lahitte, l'église Saint-Jean de Lahitte, un serf à Lucparsac, l'église Saint-Martin de Héchac et une vigne, des serfs à Momy et deux jardins, un serf à Nouilhan, un autre à Villère avec une vigne, un autre à Laurède.

L'abbé Grégoire meurt au moment d'un conflit avec son cousin le vicomte de Montaner : celui-ci confirme cependant à la mort de son cousin la sauvegarde de l'abbaye Saint-Orens entre les mains de l'évêque Richard (vers 1040-1050 ?), et il donne la *villa* et l'église de Saint-Martin.

Le vicomte **Bernard-Odon**, fils de Guillaume-Otton, renouvelle l'exemption de l'abbaye entre les mains de l'évêque Héraclius (connu en 1056 et 1064). Il offre l'église d'Estirac et un serf.

Sous le successeur de l'abbé Grégoire, Dodon, le sire de Cucuron donne l'église Saint-Justin, l'église Notre-Dame-des-Castets avec des terres et deux serfs. Le sire de Ganos donne une court à Ganos et une vigne à Lascrabères. Fort d'Arabe donne une court à Armau avec une vigne et d'autres biens. On donne également un serf à Machère, le casal de Fort-Auriol, confirmé entre les mains de la vicomtesse **Talèse**.

Ce cartulaire nous offre donc une généalogie partielle des vicomtes de Montaner pour tout le XI^e siècle, d'Odon-Dat, avant 1009, à Talèse de Montaner, épouse du vicomte de Béarn Gaston IV le Croisé, avant 1100, qui intègre une large part du Montanérès au Béarn.

Il donne aussi une liste des premiers abbés de Saint-Orens de Larreule, tous liés à la dynastie vicomtale, y compris parfois par les liens du sang, et des premières donations.

4- Questions posées sur la fin des vicomtes de Montaner

Les donations des vicomtes de Montaner, fondateurs et protecteurs de Saint-Orens de Larreule, s'arrêtent donc avant la fin du XI^e siècle : Bernard-Odon donne encore, vers 1070-1080, des serfs à l'abbaye Saint-Orens, mais la vicomtesse Talèse se contente de confirmer, dans le dernier quart du siècle, une donation faite par un de ses vassaux.

Cette fin de la protection des vicomtes s'explique simplement : à la fin du XI^e siècle la dernière vicomtesse, Talèse, épouse le vicomte de Béarn Gaston IV, ce qui fait basculer le Montanerès dans l'orbite béarnaise : désormais Larreule se trouve hors du champ d'intérêt des héritiers des vicomtes et ne fera plus l'objet de donations comtales¹.

Pour en savoir plus sur cette affaire, il faut se tourner aussi vers de rares mentions des cartulaires de Madiran, Saint-Pé et du cartulaire laïc de Bigorre.

Le vicomte **Arnaud-Odon de Montaner** est présent vers 1090-1095 à l'abbaye de Madiran (charte n°2) : il offre cinq casaux à Estirac, Sorbeis et Bavaire suite à la guérison d'une maladie « démoniaque »². Ce vicomte malade doit décéder peu après, emporté par son démon, car il n'apparaît pas à la consécration de l'abbatiale de Saint-Pé en 1096. Par contre on trouve dans la liste des signataires de cette consécration un Arnaud-Aner de Montaner « et ses fils », qui ne porte pas le titre de vicomte. Est-ce un frère ou un fils cadet d'Arnaud-Odon ? C'est probable.

La suite de l'histoire est connue par bribes grâce au cartulaire de Bigorre (charte LVI) : vers 1085-1095 le vicomte Arnaud(-Odon) remet une série de garants au comte Centulle, probablement à l'occasion du mariage de son héritière Talèse de Montaner, pour une dot d'un montant de 7700 sous. On trouve parmi les garants un Odon de Rivière (pour 100 sous) et un Arnaud-Aner de Montaner (également pour 100 sous), sans doute celui qui est cité parmi les témoins à Saint-Pé en 1096.

Les sires de Montaner disparaissent ensuite complètement de la documentation, remplacés par les vicomtes de Béarn. Gaston III Fébus, qui confirme en 1355 le cartulaire de Larreule, en est le lointain héritier, mais les enjeux de cette époque tardive ont changé.

¹ Bonne synthèse in Hélène Debax, éd., *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, PUM, 2008, p. 137.

² *Notum sit omnibus hominibus, tam presentibus quam futuris, quod Arnaldus Oddo, vicecomes Montanerii, a Deo temptatus, propriis vel alienis peccatis demoniaco spiritu acriter vexabatur unde idem vicecomes ad gloriosam beatam virginem Mariam de Madirano accessit, et ibidem novem diebus et totidem noctibus gratias Deo reddidit, rogans Dominum et gloriosam Virginem matrem eius, quatenus eum pristinae sanitati restituerunt. Quibus novem diebus iam peractis, sanus factus, et ad infirmitate sua omnino liberatus ad domum suam cum gaudio reversus est, postmodum vero non immemor beneficiorum quae Deus contulerat ei et quia Deus ob suae matris reverentiam de tam gravi aegritudine cum liberaverat quinque casales Deo et beatae virgini Mariae de Madira libere pro se omnique suo genere dedit et obtulit ; tres à Estirac, qui sic vocantur casalis de la Marca, casalis de Bermeu, casalis de Fortaner de Baied ; duos à Bavaire : casalis Vitalis de Lascor et casalis de la Fonta ; et insuper magis obtulit Deo et Beatae virgini Mariae, scilicet duos casales à Sorbeis in quibus casalibus appendent ad minus octoginta jugera terrae. Haec omnia dedit praedictus A. O. Deo beatae Mariae virgini de Madira et monachis in eadem domum habitantibus. Testes et visores huius donationis fuerunt Bernardus Lobat, episcopus Tarviae et Oddo, comes d'Arribere et Arnaldus de Baulad et multi alii et in manu illorum haec donatio facta fuit. Grimaldo Barrau existente priore de Madirano, Bernardo Centullo comite Bigorrae.*

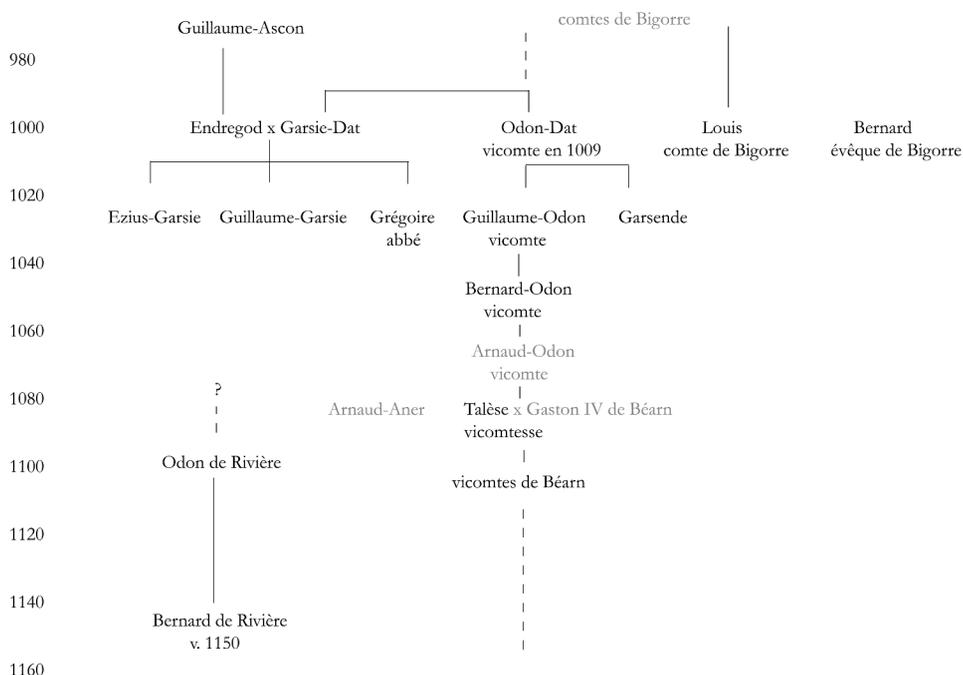
5- Les sires de Rivière(-Basse) : une branche cadette des vicomtes de Montaner ?

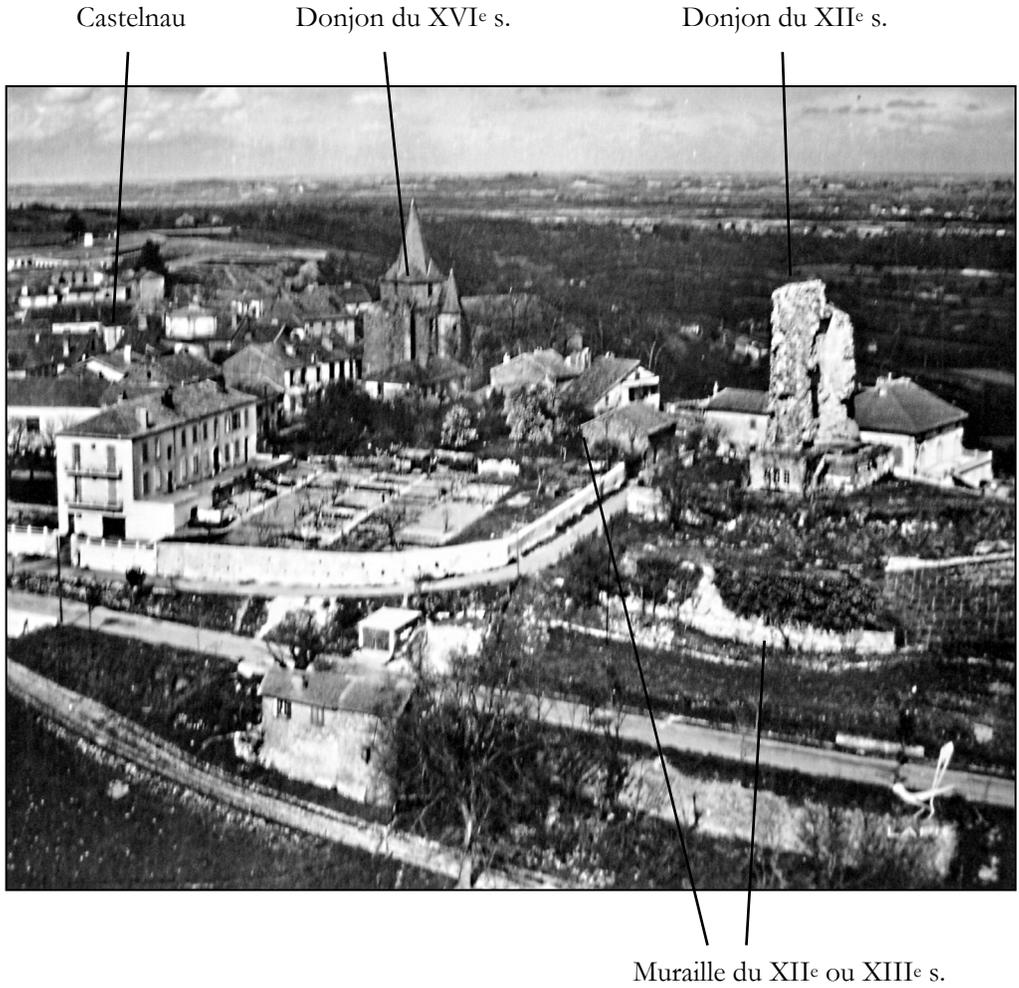
Le dernier acte du cartulaire de Larreule pose une autre question : sous l'abbé Ezzius, donc vers le second quart du XII^e siècle, Odon et son fils Bernard de Rivière contestent la donation de Bernède (à Hères) : des déprédations sont commises et un accord intervient au profit des seigneurs laïcs. Qui sont ces sires de Rivière ? Un premier **Odon de Rivière** apparaît, on vient de le voir, parmi les garants de la dot de la vicomtesse Talèse avant 1095. Dans le cartulaire de Madiran, ces sires de Rivière portent parfois le titre de comtes, notamment dans la donation à Madiran déjà citée d'Arnaud-Odon de Montaner. Ce titre de comte, qui n'est porté que dans ce cartulaire de Madiran, dont les Rivière étaient bienfaiteurs, ne peut exister et avoir été toléré que parce que ces sires de Rivière sont issus d'une lignée comtale ou vicomtale, celle de Bigorre ou plus probablement celle, cousine, de Montaner. Le premier d'entre eux porte d'ailleurs un prénom caractéristique de la dynastie des sires de Montaner.

Cette filiation possible peut expliquer cette contestation de la donation de Bernède, qui se termine par le retour de corvées pour les serfs et manants de cette terre de l'abbaye, théoriquement exempte.

J'aurai l'occasion de revenir sur cette famille de Rivière, qui a construit au XII^e siècle l'important château de Castelnaud(-Rivière-Basse. Doc. 3), dans l'édition à venir du cartulaire de Madiran.

Doc. 2. Généalogie partielle des vicomtes de Montaner, d'après le cartulaire de Larreule (en gris, comtes connus par d'autres sources) :





Doc. 3. Le *castellum* des sires de Rivière, sur une vue aérienne de Castelnaud-Rivière-Basse prise dans les années 1950. Fonds de l'auteur, interprété.

6- Une vision partielle de la vallée de l'Adour au XI^e siècle

Le cartulaire de Larreule offre également, du fait de son ancienneté, une image partielle des formes de l'habitat dans la vallée de l'Adour et l'est du Vic-Bilh au XI^e siècle (doc. 4). Cette vision complète celle fournie pour la même période par les cartulaires de Saint-Mont¹ et de Madiran². Je renvoie, pour ces questions d'histoire de l'habitat médiéval gascon, aux importants travaux de Benoît Cursente, qui font ici autorité³.

La première cartographie possible est celle des terres données par les vicomtes de Montaner (doc. 5) : ensemble discontinu d'alleux, d'églises, de *villa*, d'hommes et de droits. La vicomté de Montaner n'est pas une terre homogène, mais un tissu lâche de propriétés avec un noyau plus dense autour de Montaner, dont certaines terres en marge sont données à la jeune abbaye de Larreule. La principale donation est l'alleu qui prend le nom de Larreule, doté d'une sauvegarde en 1009, plusieurs fois confirmée, permettant aux moines et aux habitants de se développer en sécurité. Rien n'est dit par contre sur l'origine de ces biens terriens et donc sur l'origine de ces vicomtes, sans doute issus de la noblesse de service post-carolingienne et des familles dominantes des IX^e et X^e siècles, dont les comtes de Bigorre⁴.

Presque rien n'est précisé des bourgs comtaux les plus importants de la vallée, Celle (Maubourguet) et Vic, dans lesquels les vicomtes et leurs vassaux n'ont sans doute presque aucun bien : cependant l'évocation d'un marché à Celle offre une des plus anciennes mentions de cette activité pour la région ; une donation de sel près de Vic indique aussi que cet ancien *vicus* fonctionne à cette période, sans doute aussi au titre de marché rural.

Les autres personnages faisant des donations à l'abbaye sont difficiles à cerner : cette élite rurale, qui possède des propriétés, parfois des églises et des serfs, n'est pas autrement documentée. D'où vient par exemple ce Guillaume d'Ars qui décide de devenir convers vers 1010-1020 et qui donne des droits sur Saint-Pierre du Tilh, la moitié d'une vigne et un serf à l'abbaye ? Il est intégré dans un réseau familial influent, puisqu'il faut faire confirmer la donation du Tilh par un parent, Arnaud Bernard, sans doute après le décès du donateur. Ce personnage complète le premier don, mais l'enchevêtrement des droits familiaux oblige l'abbé Grégoire à composer avec d'autres membres de la famille, pour que l'abbaye puisse avoir la pleine propriété de la *villa* et de l'église. On est donc sans doute en présence d'une petite famille de l'élite rurale, qui possède église, terres et serfs dans un même endroit, avec une propriété partagée entre les différents membres (coseigneurie ?).

¹ Jean de Jaurgain, Justin Maumus, *Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (ordre de Cluny)*, Société historique de Gascogne, Paris-Auch, 1904 ; Charles Samaran, « Le plus ancien cartulaire de Saint-Mont (Gers) (XI^e-XIII^e siècles) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1952, p. 5-56.

² À paraître.

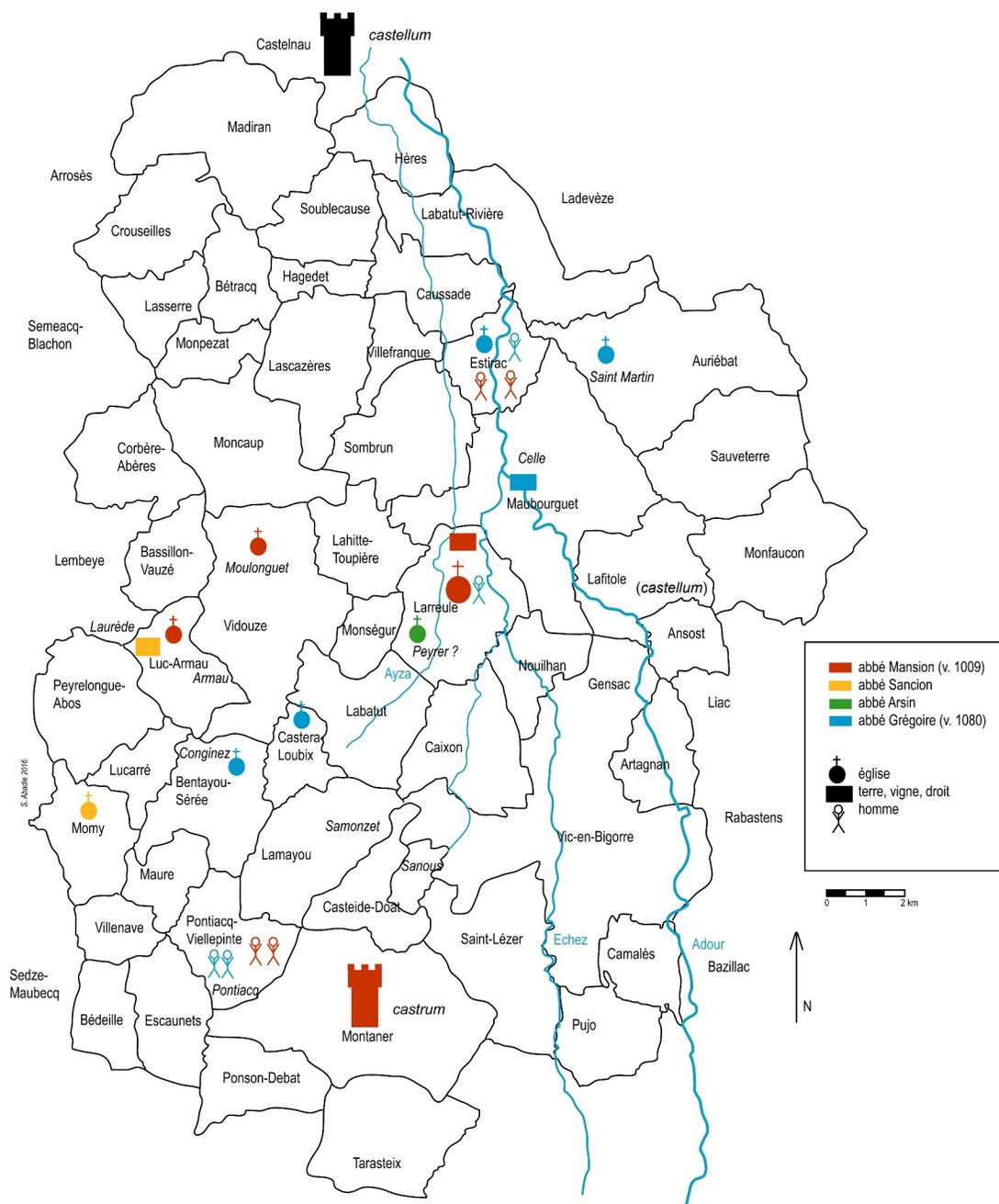
³ Benoît Cursente, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale (XI^e-XV^e s.)*, Toulouse : PUM, 1997.

⁴ Cf la thèse de Renée Mussot-Goulard, *op. cit.*

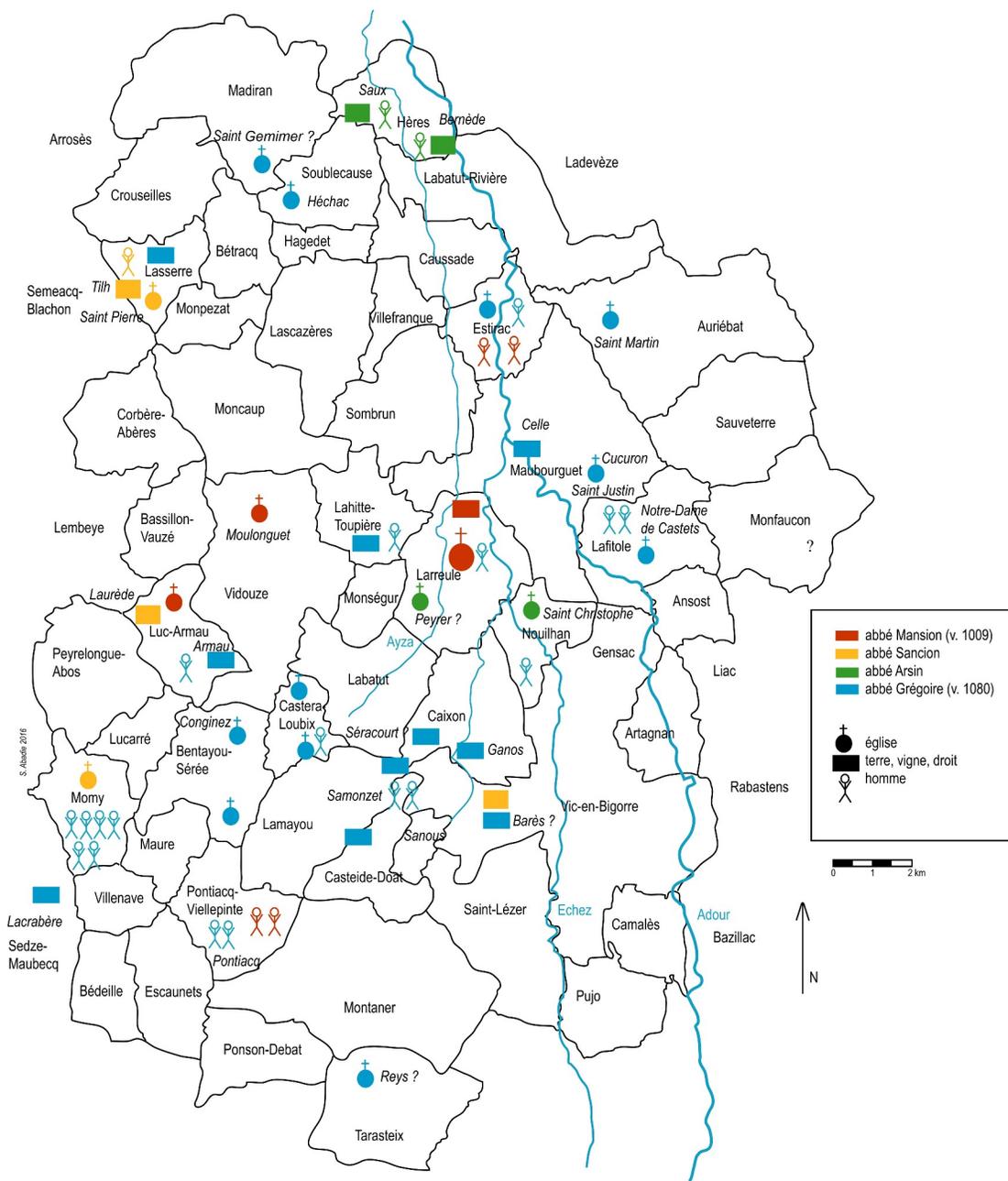
Une lecture globale du document offre ainsi une vision, un peu étrange pour nous, de la vallée de l'Adour et des coteaux du Vic-Bilh : un paysage de polyculture alternant cultures, jardins, vignes, bois, terres défrichées et à défricher... De nombreuses petites églises structurent ce paysage, propriétés familiales indivises. L'habitat semble semi-dispersé : à côté de « villages » (*villa*) dont la forme n'est jamais précisée et dont la seigneurie est parfois partagée également (le vicomte donne le tiers de la *villa* de Luc vers 1010), on trouve de nombreuses propriétés agricoles, casaux (*casales*) et courts (*curtes*), qui semblent former l'armature agricole. L'élevage bovin semble assez rare, voire précieux : les vaches (pour le labour ?) servent parfois d'unité de compte pour des achats de biens.

Doc. 4. Le vocabulaire de l'espace rural employé dans le cartulaire :

Nom	occurrences	traduction/commentaire
<i>aqua</i>	1	eau (droit d'accès aux puits, aux cours d'eau)
<i>bacca</i>	2	vache
<i>bos</i>	1	bœuf
<i>casale</i>	3	casal (exploitation agricole, sorte de micro-seigneurie)
<i>castrum</i>	1	fortification, château
<i>castellum</i>	1	fortification, château
<i>cellarium</i>	1	cellier ?
<i>coquina</i>	1	cuisine
<i>cultum</i>	1	terre cultivée
<i>curtis</i>	4	court, exploitation agricole (dépendant en général d'un château ou d'un monastère)
<i>ecclesia</i>	17	église
<i>equum/ equam</i>	2	cheval/jument
<i>excultura</i>	1	couture, terre défrichée
<i>homo</i>	4	serf
<i>honor</i>	1	honneur, terre noble
<i>mercatum</i>	1	marché
<i>pascua</i>	1	terre de pacage
<i>praedium</i>	3	alleu, domaine
<i>proprietas</i>	1	propriété
<i>rusticus</i>	16	habitant de l'espace rural, paysan
<i>sylva</i>	1	bois
<i>terra</i>	2	terre
<i>vinea</i>	16	vigne
<i>villa</i>	13	village, habitat groupé
<i>villanus</i>	21	villain, villageois, habitant d'une <i>villa</i> . Semble dans les actes synonyme de <i>homo</i> /serf.



Doc. 5. Les donations faites à l'abbaye de Larreule par les vicomtes de Montaner. Plan S.A.



Localisation simplifiée des principaux biens donnés à l'abbaye Saint-Orens de Larreule au XI^e siècle, reportés sur la trame communale actuelle

Doc. 6. Les donations faites à l'abbaye de Larreule au XI^e siècle. Plan S.A.

Le statut des hommes doit également être relevé : de nombreux serfs occupent ces terres, qui sont parfois donnés avec des terres ou individuellement¹.

Peu de traces, par contre, de l'habitat seigneurial qui sera la marque du siècle suivant : en dehors de la forteresse (*castrum*) de Montaner, du *castellum* des sires de Rivière (pièce 62. Il s'agit sans doute de la forteresse de Castelnau) et de l'église de *Castello* à Lafitole (près d'une motte comtale ?), la seule mention d'un habitat noble est le « cellier avec cuisine en pierre » construit par Endregod, mère de l'abbé Grégoire, dans un lieu hélas non précisé. Ici c'est sans doute la qualité du matériau (la pierre) qui doit différencier de l'habitat paysan en terre et en bois. Avant le milieu du XII^e siècle, la construction de châteaux reste encore l'apanage d'une élite seigneuriale, ce que relèvent aussi les *Fors de Bigorre*, au début du XII^e siècle, qui constatent l'apparition alors nouvelle de forteresses irrégulièrement construites².

Il reste une question irritante et à ce jour non résolue : beaucoup des églises et lieux donnés à l'abbaye semblent avoir disparu avant la fin du Moyen Âge. Ces disparitions sont-elles dues à la gestion des moines, qui ont vidé ces propriétés de leur substance économique et humaine, ou bien est-ce le symptôme d'un phénomène plus large de regroupement de l'habitat paysan ? À ma connaissance, cette question du rôle actif des ordres religieux dans le regroupement et l'évolution de l'habitat reste à expliciter.

7- Une propriété concentrée en Rivière-Basse et Montanérés

La cartographie des biens de l'abbaye de Larreule, avec toutes les incertitudes liées à la localisation de certaines propriétés, révèle un temporel concentré sur une dizaine de kilomètres autour de l'abbaye, dans la vallée de l'Adour et sur les premiers coteaux du Vic-Bilh et du Montanérés (doc. 6). On peut expliquer cette concentration par au moins deux facteurs : les donations limitées à la famille vicomtale de Montaner et à leurs vassaux (il n'y a aucune donation comtale, par exemple), qui se tarissent précocement ; la présence de deux autres monastères, Madiran au nord et Saint-Lézer plus au sud, qui ont également aimanté les donations à leur profit aux XI^e et XII^e siècles. L'implantation des Templiers à Lascazères, mal datée, fut sans doute un autre facteur limitant pour le développement de ce temporel, qui ne semble pas avoir beaucoup évolué par la suite, comme l'attestent les actes modernes. De fait, Larreule fut un « petit » monastère en terme de patrimoine, comparé à ceux de Saint-Lézer, Saint-Savin ou encore l'Escaladieu. Cette modestie relative contraste avec la taille de l'église abbatiale et la richesse de la sculpture conservée de l'abbaye.

¹ Sur la question du servage : Benoît Cursente, *Une histoire de la questalité. Serfs et libres dans le Béarn médiéval*, Pau : SSLA, 2011.

² Paul Ourliac, « Les fors de Bigorre », in *Les pays de Garonne vers l'an mil. La société et le droit*, Toulouse : Privat, 1993.

II- Autres chartes et documents médiévaux provenant de l'abbaye Saint-Orens de Larreule (XII^e-XVI^e s.)

Pour le XII^e siècle, je n'ai identifié que deux autres actes distincts du regeste : l'échange des *villae* de Peyrer et Luerri avec le comte de Bigorre en 1152, dont une copie est conservée dans le cartulaire de Bigorre ; une contestation de donation à Lahitte, en 1170, dont une notice a été conservée par Larcher et par la *Gallia Christiana*.

Pour les siècles suivants, comme le lecteur pourra le constater dans la liste qui suit, les chartes et sources connues et conservées sont peu nombreuses et très dispersées : seul un petit groupe homogène d'actes de mise en fief de la première moitié du XVI^e siècle, conservé par hasard dans un fonds extérieur à la Bigorre, montre que le chartrier de Larreule dut être fort riche mais que les guerres de Religion et l'incurie de l'époque moderne nous ont fait perdre la plus grande partie de cette documentation. Je reviendrai, dans un autre article, sur l'édition et les problèmes particuliers posés par ces autres sources documentaires.

Inventaire chronologique des sources médiévales identifiées concernant l'abbaye Saint-Orens de Larreule :

X^e-XII^e siècle : regeste du cartulaire roman de l'abbaye (une soixantaine d'actes).

1152 : L'abbé de Larreule Ezius, d'une part, le comte Pierre de Marsan et son fils Centulle, d'autre part, échangent les *villae* de Peyrer et de Luerri, rendant ainsi effectif un projet antérieur (Xavier RAVIER et Benoît CURSENTE, *Le cartulaire de Bigorre (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris : CTHS, 2005, acte XXX).

Vers 1170 : S., abbé de Larreule, reçoit une partie des revenus de l'église de Lahitte. Cette donation est remise en cause par le seigneur Arnaud Bernard, ce qui entraîne une plainte auprès du comte Centulle III (*Gallia Christiana*, 1715, col. 1257, mention).

1233 : Vente de biens à Saint-Girons (Maubourguet) au profit des moines de Larreule (ADHP, H 90).

vers 1233 : les moines de l'abbaye de Larreule et ceux de Saint-Martin-de-Celle s'accordent sur les prélèvements des dîmes à Saint-Girons, Sainte-Madeleine et Saint-Jean-de-Cucuron (Jean-Baptiste Larcher, *Dictionnaire*, lettre REU, p. 407-417).

1300 : dans l'enquête du comté de Bigorre en 1300, l'abbé de Larreule est seigneur de Larreule (« *Reuleta* ») et Moulouguet (dans l'actuelle commune de Vidouze. Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. VIII, p. 164-166).

1313 : inventaire des droits comtaux à Larreule et dans les communautés voisines (*Debita Regi Navarre*).

1348 : Contestation entre Arnaud de Tuzaguet, abbé de Saint-Orens de Larreule, et les religieux, relative aux portions monacales ; sentence de Pierre-Raymond de Montbrun, évêque de Tarbes, les fixant à 3 pains de bon froment, comme à Saint-Lézer, 3 quarterons de vin bon et pur, 2 sous morlans *pro companagio* et 40 sous par an pour le vestiaire (ADHP, H 78).

Vers 1352-1354 : copie du regeste des actes du cartulaire roman (Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. IX, p. 55 et autres copies à la BnF).

1355 : Gaston, comte de Foix et de Bigorre, confirme le cartulaire ou regeste de l'abbaye de Larreule, avec les possessions qu'il contient (Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XI, p. 146 et autres copies à la BnF).

1377 ou 1397 : l'abbé Bernard de Lizos s'accorde avec ses moines pour le partage des biens et revenus de l'abbaye (Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XI, p. 146-147, mention).

(1414-1427-) 1494 : accord de pacage entre les communautés de Monségur et Larreule dans le bois de Peyramale (ADPA, série E archives communales de Monségur, FF2).

1428 : Jean I^{er}, comte de Foix et de Bigorre fait don à Raymond-Aymeric de Bazillac des seigneuries de Camalès et Larreule (Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. I, p. 150).

1429 : Extrait du *censier de Bigorre* sur Larreule.

1466 : coutumes de Larreule (ADG, I 1925).

XV^e s. autres coutumes de Larreule (ADG, I 1925, parchemin passé au révélateur, très dégradé).

1472 : l'abbé Jean II de Burg s'accorde avec les moines de Larreule, pour partager la moitié des biens des frères décédés « et nombreuses autres choses » (*Gallia Christiana*, col. 1258, mention).

1494 : élection de Dominique de Molian, sacristain du monastère de Larreule, comme nouvel abbé du monastère, après le décès de l'abbé Jean de Burg (ADHP, H 83).

1498 : Transaction entre Arnaud-Guilhaume de Baudéan, sieur de Parabère, et l'abbé de Larreule concernant la juridiction dudit lieu. Le seigneur donnera à

manger deux fois par an à l'abbé ; s'il n'y a pas de consuls, le seigneur donnera aux juges et gardes le tiers des amendes... traduction du XVII^e s. (ADHP, H 79).

Pièces identifiées du XVI^e siècle :

1504 : achat d'un champ au Cap de fer, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/1).

1522 : achat d'un champ au Camp embarrat, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/2).

1522 : « Titre pour lequel un seigneur et Dame de la Fitte promettent avec serment sur les *Saints* Evangiles de ne faire aucun tort au monastere ny aucun droit de l'abbaye de La Reule au contraire de les defendre et entretenir de tout leur possible. Du 26 9^{bre} 1522. Contrat d'echange de terres à Larreule au fief du seigneur abbé. » (ADHP, 1 J 16/3).

1530 : résignation de l'abbé de Larreule (Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. I, p. 299).

1531 : Antoine d'Antin, protonotaire apostolique, chanoine de Tarbes, demande à être muni d'un bénéfice à l'abbaye de Larreule, suite au décès du titulaire. Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XX, p. 179-180 (extrait).

1533 : « Compromis qui prouve que Jaques de Foix [etoit] abbé de la Reule & prieur de St Leser » (Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. I, p. 300-301).

1533 : achat d'un champ à Carpet, au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/4).

1543 : lettre envoyée par l'Official de Tarbes à l'abbé de Larreule pour le paiement des décimes royales de 1543 (Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XI, p. 27-28).

1552 : achat d'un champ à la Causade, au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/6).

1554 : achat d'un champ au Prat mongeau, au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/7).

1556 : achat d'un champ à la Plaiere du prat, au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/8).

1556 : vente du droit de rachat d'un champ au Fiurat, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/9).

1556 : échange de deux pièces de terre à Lagraulet et au Berdalat, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/5).

1557 : achat d'un champ au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/10).

1558 : achat d'un champ à Sarrogaillon, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/11).

1559 : achat d'un champ au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/12).

1560 : échange de deux pièces de terre à la Hont de Baniu et à la Causade, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/13).

1561 : achat d'une vigne à la Serre, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/14).

1562 : achat d'un champ au Camp grand, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/16).

1563 : achat d'un champ au Camp embarrat, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/15).

1563 : achat d'une vigne à la Serre, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/17).

1563 : achat d'un champ au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/18).

1563 : achat d'une vigne au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/19).

1564 : achat d'un champ à la Causade, au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/20).

1564 : achat d'un champ au parsan de Prat de dessus, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/21).

1567 : achat de deux journaux de champ, au parsan dit à la Hont de Berdolo, au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule « avec l'investiture donnée Anthoine Pellegrin, procureur de messire Roch Pellegrin abbé de Larreule » (ADHP, 1 J 16/22).

1569 : achat d'un champ au Coulpet, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/23).

1573 : achat d'un champ au Boscarot, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/24).

1573 : achat d'un champ au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/25).

1573 : achat d'un champ à Lagraulet, terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule (ADHP, 1 J 16/27).

1575 : achat d'un pré au terroir de Larreule, sous le fief de l'abbé de Larreule « vendu pour paier les deniers roiaux, et les fiefs dûs aux *seigneurs* de Lareule, Basillac et Parrabere. L'investiture donnée le 11 janvier 1575 par noble demoiselle Jeanne de Caubios comme fermiere de ladite abbaie de la Reule » (ADHP, 1 J 16/26).

Éléments de bibliographie concernant l'abbaye de Larreule :

ALLÈGRE, Victor, *Dictionnaire des églises de France, IIIa*, Paris, 1967.

BAGNÉRIS, Françoise, *Des solitudes habitées. Anciennes abbayes en Midi-Pyrénées*, Toulouse, 1989, art. Saint-Orens de Larreule.

BASCLE DE LAGRÈZE, Gustave, *Histoire du droit dans les Pyrénées (comté de Bigorre)*, Paris, 1867.

BASCLE DE LAGRÈZE, Gustave, « Influence de la vie monastique en Bigorre », *Congrès scientifique de France, 28^e session*, Paris-Bordeaux, 1863, p. 535-536.

BRUGÉAT, Céline, *Quand l'Amérique collectionnait des cloîtres gothiques : les cloîtres de "Trie-sur-Baïse", "Bonfont-en-Comminges" et "Montréal"*, thèse de doctorat, 2016.

BRUTAILS, J., « Note sur la voûte de l'église de Saint-Orens de Larreule », in *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1906, p. 327.

CABANOT, Jean, *Gascogne romane*, La Pierre-qui-Vire, 1978.

CABANOT, Jean, *Les débuts de la sculpture romane dans le Sud-Ouest de la France* ; Paris : Picard, 1987.

CARDAILLAC, Xavier de, « Les sculptures de l'église de Larreule », *BSAHP*, 1889-1891, p. 1-9, 45-77, 97-115, 310-353.

CAZAURAN, abbé Jean-Marie, *Séminaires de la province d'Auch*, Auch, 1891, p. 23-45.

DARTIGUENAVE, « Notice sur deux chapiteaux trouvées à Larreule », *BSAHP*, 1855, p. 7.

DE BRUGÈLES, Dom Louis Clément, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*, Auch, 1746, p. 332.

DUFFOURC, Abbé Louis, *L'abbé de Larreule et le seigneur de Parabère*, Galiax, 1902.

DULAC, Abbé Louis, « Tympan de Larreule », *Souvenir de la Bigorre*, t. VIII, 1898, p. 556-565.

- GARDELLES, Jacques, « Saint-Orens de Larreule et l'architecture du XI^e siècle en Bigorre et en Gascogne » In *Bulletin Monumental*, t. 129, n^o4, 1971, p. 229-240.
- GUTHMANN, « Description des antiquités que possède la commune de Larreule », *BSAHP*, t. III, 1856, p. 36.
- JAFFARD, Félix, *Larreule-Parabère*, Éditions du Val d'Adour : Vic-en-Bigorre, 2002.
- LAMBERT, Élie, « Les anciennes abbayes bénédictines de Bigorre et la cathédrale de Tarbes », in *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. III, 1954, p. 171-179.
- LEJOSNE, Louis-Antoine, « Monastère Saint-Orens de Larreule », *Revue d'Aquitaine*, 1867, p. 233-237.
- JOANNE, Adolphe, *Hautes-Pyrénées, Guides Adolphe Joanne*, Paris : Hachette, 1886.
- MARSEILLON, Abbé Jean, *Histoire du Montanerèz*, Pau, 1878.
- MESPLÉ, Paul, « Les églises romanes du Sud-Ouest à fenêtres percées dans les contreforts », in *Bulletin monumental*, 1958, p. 163-164 et 1966, p. 267-288.
- MONLÉZUN, chanoine Jean-Jacques, *Histoire de la Gascogne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Auch, 1846, t. I, p. 396.
- MUSSOT-GOULARD, Renée, *Les princes de Gascogne (768-1070)*, CTR, 1982.

Sources publiées et outils de travail concernant l'abbaye de Larreule :

- ABADIE, Stéphane, « Documents inédits concernant le monastère de Larreule (XVII^e-XIX^e s.), in *Maubourquet et son canton : des jalons pour l'Histoire*, Tarbes : AGM, n^o10, 2017, p. 241-271.
- ARAGUAS, Philippe, DUBOY-LAHONDE, Catherine, LASSERRE, Jean-Claude, PERRIN, Joël et alii, *Pyrénées-Atlantiques. Vic-Bilh, Morlaàs et Montanerès (cantons de Garlin, Lembeye, Thèze, Morlaàs, Montaner)*, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Paris : Imprimerie Nationale, 1989.
- BALENCIE, « Le procès de Bigorre », *Revue des Hautes-Pyrénées*, t. 4, 1909, p. 161-169, 334-348, 417-432 ; t. 5, 1910, p. 5-15.
- BESSE, DOM JEAN-MARIE, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France, t. 3, Provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux*, Paris, 1910, p. 77-78.
- CHEVALIER, Ulysse, *Répertoire des sources historiques du moyen âge : topo-bibliographie*, Montbéliard, 1894, n^o 2748, St-Orens de la Réole.
- CLERGEAC, Abbé Adrien, *Chronologie des archevêques, évêques et abbés de l'ancienne province ecclésiastique d'Auch et des diocèses de Condom et de Lombez, 1300-1801*, Paris : Champion, Auch : Cocharaux, 1912.
- DE FONT-RÉAULX, Jacques, FRANÇOIS, Michel, PERRIN, Charles-Edmond, DE SAINT-BLANQUAT, Odon, *Pouillés des provinces d'Auch, de Narbonne et de Toulouse*, Paris, De Boccard, 1972, vol. 2 (pouillés de 1342 et 1379).
- DE GERMON, Louis, éd., *Mémoires du marquis de Franclieu : (1680-1745)*, Auch : Société historique de Gascogne, 1896.
- DE MARCA, Pierre, *Histoire de Béarn, contenant l'origine des rois de Navarre, des ducs de Gascogne, marquis de Gothie, princes de Béarn, comtes de Carcassonne, de Foix et de Bigorre*,

avec diverses observations géographiques et historiques, concernant principalement lesdits païs, Paris, 1640, livre V, chap. 5, p. 359.

DE SAINTE-MARTHE, Denys, *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa ; qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum, Franciæ vicinarumque ditionum ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, & probatur ex authenticis ad calcem appositis*, Paris, 1715.

DURIER, Charles, DE CARSALADE DU PONT, Jules, *Les Huguenots en Bigorre*, Paris : Champion, Auch : Cocharaux, 1884.

FAVREAU, Robert, MORA, Bernadette, MICHAUD, Jean, *Corpus des inscriptions de la France médiévale. t. 10. Chrismes du Sud-Ouest*, Paris : CNRS, 1985.

LECESTRE, Léon, *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale d'après les papiers de la commission des Réguliers en 1768*, Paris : Picard, 1902, n°24370 (en 1768 : 10 moines mauristes à Larreule).

LEJOSNE, Louis-Antoine, *Dictionnaire topographiques du département des Hautes-Pyrénées*, 1865, éd. R. Aymard, Pau, 1992.

MAURAN, Guillaume, *Sommaire description du païs et comté de Bigorre*, 1614, éd. Gaston Balencie, Paris : Champion, Auch : Cocharaux, 1887.

MICHAUD, Jean, LEPLANT, Bernadette, *Corpus des inscriptions de la France médiévale. 8 : Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne*, Paris : CNRS, 1982.

RAYMOND, PAUL, *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées*, Paris, 1863.

RAVIER Xavier, CURSENTE, Benoît, *Le cartulaire de Bigorre (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris : CTHS, 2005.

S'TEIN, Henri, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, Picard, 1907.

SÉNAC, Robert-André, « Essai de prosopographie d'abbés de monastères gascons (945-1059) », *Bulletin de la Société de Borda*, 1983, n° 392, p. 603-630.

Le cartulaire de l'abbaye de Larreule

av. 1009-1355

Regeste ou cartulaire de l'abbaye de Saint-Orens de Larreule. Ce document compile une soixantaine d'actes inédits.

La numérotation des pages et des lignes est celle du *Glanage* de Jean-Baptiste Larcher (copie H). Les numéros de ligne sont placés en exposant devant le mot. L'appel de notes est placé après le mot. Les éléments en gras entre crochets forment la numérotation factice et les synthèses des actes relevés, destinées à faciliter la lecture, la compréhension du document et le renvoi éventuel à la traduction. Les numéros entre crochets renvoient à la numérotation du manuscrit de Larcher.

Sources :

A*- Original perdu, XII^e siècle.

B*- Original perdu, vers 1355.

C- BnF, Ms lat. 12773 (Dom Estiennot), fol. 276-285, XVII^e siècle, sans doute d'après B.

D- BnF, collection Baluze, vol. LXXV, fol. 77-81, XVII^e siècle, sans doute d'après B.

E- BnF, Fonds Doat, vol. 97, fol. 157 *sq.*, XVII^e siècle, sans doute d'après B (il n'est pas possible, en l'état des sources, de préciser si les copistes du XVII^e siècle se sont recopiés ou bien ont employé la même source médiévale. Le texte de Dom Estiennot est cependant celui qui présente le plus de variantes).

F- *Gallia Christiana*, t. I, *Instrumenta*, acte XI, p.195-197, 1716 (première édition partielle).

G- ADHP, I 332, copie imprimée du XVIII^e siècle (première édition complète).

H- BMT, Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XIV, p. 220-227 (copie complète, vers 1750).

I- BMT, Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. I, p. 379-380 (extrait concernant la fondation du monastère).

H- Traduction : Félix Jaffard, *Larreule-Parabère, Monographie d'un village bigourdan*, EVAD, Vic-en-Bigorre, 2002, p. 156-160 (libre traduction, d'après G et/ou H).

Texte (transcription d'après H, collationné sur C, D et E ; F et G en contrôle) :

« Fondation de la Reule, & son histoire

[1. confirmation par le comte Gaston de Foix-Béarn]

Universis præsentibus et posteris, quod nos Gasto ²comes Fuxi, vicecomesque Bearnii, dominusque ³Marsiani, salutem¹. In rei memoriam sempiternam, scia-⁴-tis quod nos donationes, concessiones, libertates et privi-⁵-legia per predecessores nostros vicecomites Montis anerii ⁶concessas et concessa monasterio de Regula, ordinis sancti ⁷Benedicti, diocesis Tarbiensis², prout in eorum serie pleniùs ⁸continetur, gratas, ratas, grata et accepta pro nobis et successoribus [p. 221] ⁹nostris habentes, approbamus, ratifica-¹⁰-mus, laudamus, et præsentis scripti testimonio et ro-¹¹-bore cum appensione sigilli nostri ex certa scientia ¹²confirmamus. Tenor verò donationum, concessionum, ¹³libertatum et privilegiorum, per vicecomitem Montis ¹⁴anerii dicti monasterii fundatorem, in hæc verba ¹⁵sequuntur.

[2. fondation et droits du monastère]

¹⁶In nomine Patris, et filii, et Spiritûs ¹⁷sancti. Amen... Hæc carta dat notitiam quomodò ¹⁸Otto Dato, vicecomes Montanereus³, ab omni oppressione ¹⁹servitutis, monasterium Regulæ, quod ipse constru-²⁰-xerat in prædio suo, liberavit, ne aliquis de genere ²¹suo, vel aliquis possidens illud castrum, videlicet Monta-²²-nereum, aliquam molestiam præsumat inferre monas-²³-terio illi, neque illis rebus, quæ ad illud pertinent, sed ²⁴tantùm protectores sint illius loci, et augeant prædia ²⁵et honores cum libertate in quantum potuerint pro amo-²⁶-re Dei. Hoc factum est in diebus, et in præsentia Lodoici, ²⁷comitis Bigorrræ⁴, et in manu Bernardi⁵, qui tunc governa-²⁸-bat presulatum felici sorte. Impetratur ab eis, ut protec-²⁹-tores sint illius loci, et omnium, quæ ad illum pertinent ³⁰locum. Eumdem verò *Sancti Orientii* ab omni statu⁶ liberum ³¹statuit, et cœnobium

¹ Gaston III de Foix-Béarn dit Gaston Fébus, 1331-1391. Cf l'importante bibliographie de Pierre Tucco-Chala sur ce personnage, dont *Gaston Fébus et la vicomté de Béarn (1343-1391)*, Bordeaux : Bière, 1959.

² Larreule, commune du canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais, département des Hautes-Pyrénées. Le lieu de *Reula* est soumis au droit d'arciu en faveur du comte de Bigorre dans l'acte XXIV du *Cartulaire de Bigorre*, vers la fin du XII^e siècle. Voir aussi l'abbé Jean Marseillon, *Histoire du Montanereç*, 1878, p. 165 sq.

³ Montaner, commune du Pays de Morlaàs et du Montanéres, département des Pyrénées-Atlantiques. Le lieu est cité en 1118, d'après le *Dictionnaire topographique des communes de Basses-Pyrénées*. La commune conserve encore un important patrimoine médiéval et moderne, dont un château rebâti sur ordre de Gaston Fébus dans les années 1370 et quatre églises. Cf *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Pyrénées-Atlantiques. Vic Bilh (Pyrénées Atlantiques) / Morlaàs, Montaneres. Cantons de Garlin, Lembeye, Thèze, Morlaàs, Montaner*, Paris : Imprimerie Nationale, 1989.

⁴ Louis, comte de Bigorre dans la seconde moitié du X^e siècle. Il octroya également l'immunité au monastère de Saint-Savin, avec le vicomte de Lavedan.

⁵ Bernard I^{er}, évêque du diocèse de Bigorre. C'est l'unique mention connue de cet évêque.

perpetuum obtinendum esse decrevit, ³²vigorem, addens, quod si quis ecclesias, vel alios honores, ³³tribueret monasterio illi, eâdem libertate fungeretur, ³⁴remotâ omni occasione servitutis¹, solummodo serviens ³⁵monasterio et abbati ; notum que voluit haberi hoc Otto ³⁶Dato, vicecomes, cunctis mortalibus, et omnibus filiis suis, ³⁷tam præsentibus, quam futuris, et omni stirpi suæ, quod ³⁸tali tenore locum illum ab omni censu, in præsentia ³⁹domini Mansionis, abbatis, et prædicti episcopi Bernardi, ⁴⁰liberum absolvit ; et filii sui, ut² defensores hujus loci exis-⁴¹-tant, et receptum ibi non quærant, et nisi abbas suâ spon-⁴²-te eis obtulerit, panem ibi non comedant³. Si quis igitur ⁴³contrâ abbatem querelas habuerit, filii sui de abbate in ⁴⁴eodem loco justitiam faciant, et nullum damnum ab eo ⁴⁵exigant, anno Domini m^o.ix^o.

[3. privilège du monastère]

Idem, vidimus privilegium ⁴⁶cujus tenor talis erat. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. Amen. Hæc est notitia instrumenti construc-[p. 222]⁴⁸-tionis cænobii Regulæ Sancti Orientii, vel à quibus illi lo-⁴⁹-co delegatæ sunt hereditates, vel qui his temporibus ⁵⁰præfuerunt abbates. Conditor universitatis condolens, miseris ⁵¹humanæ fragilitatis, dedit inter cetera homini speciale⁴ ⁵²peculium, ut possit pro finitis infinitum, et pro vilibus ⁵³magnum, pro temporalibus certum, æternum et indefi-⁵⁴-ciens regnum |adipisci|⁵. Facite⁶, inquit, amicos de ini-⁵⁵-quitatis mammona, ut cum defeceritis, recipiant vos ⁵⁶in æterna tabernacula⁷. Et juxtâ vocem ecclesiastici, ⁵⁷elemosina liberat à morte æternæ ultionis⁸. Cupiens ipse ⁵⁸dictus Otto Dato, vicecomes, ad vitam æternam pertin-⁵⁹-gere⁹, decrevit in suo prædio, quod sibi jure parentum ⁶⁰successerat, cænobium statuere, et quod Salomon dixerat, ⁶¹ad aliquem sanctum convertere, diebus Lodoici, comitis ⁶²Bigorrræ, et Bernardi, qui tunc gubernabat presulatum ⁶³felici sorte, locum Sancti Orientii ab omni censu liberum ⁶⁴statuit, et cænobium perpetuum vigorem obtinendum ⁶⁵esse decrevit ; Arnaldum quoque Sancionem, vicecomitem, ⁶⁶sibi consociavit, tam causâ adjuvandi, quam perficiendi. ⁶⁷Patrem et abbatem domnum Mansionem constituit, ⁶⁸qui qualis, quantusque fuerit, ejus vitæ finis probavit.

⁶ Dom Estiennot, l. 22 : censu.

¹ Dom Estiennot, l. 25 : servituri.

² Dom Estiennot, l. 32 : etiam.

³ Le droit en vertu duquel le seigneur en voyage pouvait exiger qu'on lui donne l'hospitalité s'appelait en Bigorre l'arciut. Il se transforma vite en impôt fixe (Note de G. Balencie dans *l'Enquête de l'année 1300* où l'on relève : « Arciut du village de la Reule : 50 sols morlans ; Arciut du lieu de Parrabère : 15 sols morlans »).

⁴ Dom Estiennot, l.43 : spirituale.

⁵ Dom Estiennot, l.46 : adspici.

⁶ Dom Estiennot, l. 43 : Facite vobis.

⁷ En marge : Luc, 16.

⁸ En marge : Tob. 12, 9.

⁹ Dom Estiennot, l. 50 : *iis et quam plurimi aliis verbis clitoris ad vitam æternam pertingere decrevit.*

[4. donation de l'église de Moulonguet]

Igitur ⁶⁹præfatus Otto Dato, vicecomes, supradicto loco ecclesias ⁷⁰quasdam delegavit¹, et jure perpetuo filiis suis augendas ⁷¹et non minuendas mandavit ; ecclesiam *Sancti Joannis* de ⁷²Montelongo², cum villa, et cum omnibus, quæ ad se per-⁷³-tinent, dedit ;

[5. donation de l'église de Luc]

ecclesiam quoque *Sanctæ Mariæ* de Lucho³, cum ⁷⁴villa, et cum omnibus, quæ ad se pertinent, scilicet aquas, ⁷⁵sylyvas, cultum et incultum, pascua, usque ad tertiam vil-⁷⁶-lam ;

[6. donation de deux hommes à Estirac]

duos homines in Styracho⁴ ;

[7. donation de deux hommes à Pontiacq]

duosque in Pontaco⁵.

¹ Les églises, fondations particulières, appartenaient souvent au Moyen Âge à des laïcs qui pouvaient les vendre ou les donner. On les appelait abbadies ou abbayes laïques. Cf Benoît Cursente, « Les abbadies ou abbayes laïques : dîme et société dans les pays de l'Adour (XI^e-XVI^e siècles) », in *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 116, n°247, 2004, p. 285-305.

² *Moulonguet*, quartier rural au nord-ouest de la commune de Vidouze, commune du canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais, département des Hautes-Pyrénées. Dans *l'Enquête de 1300*, l'abbé de Larreule est seigneur de la terre noble de Molonguet. Dans la visite des biens de l'abbaye en 1680 (ADG, I 1924) l'église de Moulonguet a déjà disparu : « [p. 16] A SUITE de quoy nous serions transportés au lieu de Vidouze en Riviere basse où estant ledit sieur abbé ayant demandé l'eglize de *Saint Jean* de Molonguet *et* ils y auroint esté conduit par des *habitans* avecq nous dits experts nous aurions indicqué quelque place de largeur de trois cannes *et* six de long où il paroist encore à fleur de terre quelque fondement sans que nous dits experts puissions juger s'il y a eu esglize que par la veriffication *desdites* hauteurs indicquant à laquelle *visitation* ledit sieur de Loyzeau s'estant opozé dizant qu'il n'y a pas eu de memoire d'homme d'eglize dans ladite place *et* que sy anciennement y avoit eu esglize qu'elle a esté desmolie par les guerres civiles ou par l'armée de Mongomeri *et* que estant il est inutile de justifier l'estat des vestiges *et* mazureus [...] ».

³ *Notre-Dame de Luc*, commune de Luc-Armau, canton des Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh, département des Pyrénées-Atlantiques. D'après le *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 105, Luc possédait en 1385 un hôpital, qui relevait d'une commanderie de Malte dépendant de Caubin et Morlaàs. Cette modeste communauté ne comptait que 4 feux en 1385. Voir aussi l'abbé Jean Marseillon, *Histoire du Montanerz*, 1878, p. 158. Dans l'inventaire des biens de l'abbaye de Larreule en 1680 (ADG, I 1924, p. 16) les visiteurs constatent que l'église du Luc relève désormais du commandeur de Malte : « ce que n'aurions pas aussi fait au lieu du Lucq en Bearn pour avoir aprins qu'on n'y perçoit plus rien *et* que c'est le seigneur commandeur que ce l'a attribué [sic]. »

⁴ Estirac, commune du canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais, département des Hautes-Pyrénées, au nord de Maubourguet. Le lieu de *Staraco* est signalé dans *l'Enquête de 1300* et la paroisse de *Staraco* dans les *pouillés* de 1342 et 1379.

⁵ Sans doute Pontiacq, commune de Pontiacq-Viellepinte, canton du Pays de Morlaàs et du Montanerès, Pyrénées-Atlantiques. Le lieu de *Pontear* est mentionné dans le censier de 1385, il comptait 10 feux et appartenait au bailliage de Montaner, d'après le *Dictionnaire topographique des communes des Basses-Pyrénées*, p. 138. Le seigneur pouvait détacher des serfs de sa terre et les donner, les échanger, ou même les vendre pour la culture d'une autre terre. Voir aussi l'abbé Jean Marseillon, *Histoire du Montanerz*, 1878, p. 159.

[8. sauveté de l'abbaye]

No-⁷⁷-tum quoque voluit habere hæc cunctis mortalibus, tam ⁷⁸presentibus, quam futuris, et omnibus filiis suis, tam pre-⁷⁹-sentibus, quam futuris, et omni stirpi suæ, quod tali tenore ⁸⁰locum illum ab omni censu in presentia domini Mansionis, ⁸¹liberum absolvit, ut filii sui tantum defensores hujus loci ⁸²existant, et receptum ibi non quærant, et nisi abbas ultro-⁸³-neus eis obtulerit, panem ibi non comedant. Si quis contra ⁸⁴abbatem querelas habuerit, filii sui in eodem loco de abbate [p. 223] ⁸⁵justitiam faciant, et nullum damnum ⁸⁶ab eo exigant.

Postquam venerabilis vitæ Mansio¹ ⁸⁷suæ carnis deferens ergastulum, scandit astrigerum, ⁸⁸atque visus est intrare in sui Domini gaudium, successit ⁸⁹vicecomite favente Ottone, abbas Sancio².

[9. donations par Guillaume d'Ars à Saint-Pierre du Tilh]

In his diebus, ⁹⁰pro animæ suæ remedio, devenit quidam Guillelmus ⁹¹Arsi³, conversus in eodem loco dominus, qui dedit unius ⁹²edere, quod est *Sancti Petri* de Tilio⁴, et medietatem unius ⁹³vineæ, cum uno villano.

[10. donation de Barès]

Postquem venit Fortassi, con-⁹⁴-versus, qui et dedit Baris⁵ cum adjacentiis omnibus.

[11. donation de la vigne de Betpouy]

Ber-⁹⁵-nardus quoque conversus dedit vineam de Bellopodio⁶ ;

[12. donation de l'église Saint-Jean de Momy]

⁹⁶diebusque istius abbatis invasit præfatus Otto Dato ⁹⁷ecclesiam *Sancti Joannis* de Momi⁷ ;

¹ En marge : I^{er} abbé.

² En marge : II^d abbé.

³ *Dars* est le nom d'un écart au sud de la commune de Sauveterre, mentionné sur la *carte de Cassini* vers 1760. Voir également le plan cadastral de Sauveterre en 1824, ADHP 3 P 622/6, section E, parcelle 397.

⁴ Ancien village et paroisse de la commune de Lasserre (Pyrénées-Atlantiques). L'église se trouvait peut-être à l'ancien lieu-dit *Couben* (« couvent »). Voir ADG, I 1924 (1680), p. 16 : « [...] qu'on nous a dit et certifié que l'église *Saint Pierre* deus Tilhs a été demoslie par les sieurs de Blachon qui sont de la Religion pretandeue Refformée [...] ». Voir Constant Lacoste, « Villages oubliés et paroisses perdues du Vic-Bilh », *BSSLAP*, 1977, p. 95 ; *l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, p. 402, qui fait le point sur la documentation sur ce site : l'abbaye laïque subsiste jusqu'à l'époque moderne. Les abbés de Larreule revendent ce lieu en 1756 aux abbades.

⁵ Ancien lieu dans l'actuelle commune de Vic-en-Bigorre. ? Cf la *Terra dicta de Bares*, 1479, dans l'inventaire de Plantis, signalée par Lejosne. Voir Larcher, *Glanage ou preuves*, t. X p. 55 sq.

⁶ Lieu non localisé, probablement dans la zone de coteaux à l'ouest du monastère.

⁷ Momy, commune du canton du Pays de Morlaàs et du Montanerès, département des Pyrénées-Atlantiques. D'après le *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 114, le lieu de *Momi* est mentionné dans le *For de Béarn* au XIII^e siècle, et comme confront dans le *censier de Bigorre de 1429* (fol. 267). Momy relevait de la commanderie de Malte à Caubin et Morlaàs. Voir aussi l'abbé Jean Marseillon, *Histoire du Montanerès*, 1878, p. 146. L'église Saint-Jean de Momy est décrite dans

[13. donation de Laurède]

et post suam mortem ⁹⁸Lauredam¹ ordinavit, quam filius suus Guillelmus-Otto ⁹⁹arripiens Garsendi dedit sorori suæ, eodemque anno ¹⁰⁰obiit vicecomes Otto Dato.

[14. Arsin devient abbé de Larreule]

Post discessum verò Sancionis ¹⁰¹abbatis, devenit, favente vicecomite Guillelmo Ottone, ab-¹⁰²bas Arsinus² in cathedram sublimis, quo regente ordinum ¹⁰³monasticum,

[15. donation de l'église Saint-Fructueux de Peyrer]

dedit pretaxatus vicecomes Arnaldus Sancio ¹⁰⁴ecclesiam *Sancti* Fructuosi de Peyreto³ cum villa.

[16. donation d'une vigne et d'un serf à Hères]

Raimundus, ¹⁰⁵archidiaconus vineam in Saltu, et unum hominem in Heres⁴ ;

[17. donation d'un homme à Bernède]

¹⁰⁶et alterum in Berneda⁵, et unum casale

l'inventaire des biens de l'abbaye en 1680 (ADG, I 1924, p. 17) : « DE LÀ ledit sieur abbé ayant demandé à divers havitans de Momi où estait l'eglize de *Saint* Jean de Momy nous aurions esté conduit par iceux dans de mazeure eslevés d'environ de trois cannes *et* on auroit dit que ladite esglize de *Saint* Jean estoit bastie là nous aurions trouvé de marques de fonds bastimaux *et* de quelques autels avecq partie demmarches estant par terre pareillement. Dans le fond du cœur on y paroist encore une porte quy sort dans un petit carré de murailhe quy denote avoir esté la sacristie [p. 18] sans que sur lesdites murailhes il y ayst aucune sorte de couverture ny charpante à laquelle veriffication ledit sieur de Fiafé ce seroit opozé de tant que sy bien il y avoit eu esglize dans cest endroit qu'elle a esté abandonnée et deserte depuis long temps dont n'est memoire du contraire et que sans doubtte ladite esglize feust demolie du temps des guerres civiles ou par l'armée de Mongomeri d'autant mieux qu'il ce justifie que les gens de la religion pretendeüe refformée ce sont emparés autrefois desdites mazeures *et* qu'ils se sont servis pour leur temple comme l'ont peu apprendre par la tradition des habitans dudît lieu de Momy. »

¹ Quartier rural de la commune de Luc-Armau, canton du Pays de Morlaàs et du Montanerès, département des Pyrénées-Atlantiques. D'après le *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 97, *Laureda* est mentionnée au XIII^e siècle dans le *For de Béarn*. Dans ce lieu passait « un des trois grands chemins vicomtaux de Béarn [qui...] conduisait au Somport, sur la frontière d'Espagne [...] ».

² En marge : III^e abbé.

³ *Peyrer*, quartier rural de la commune de Larreule. La villa de *Peirer* est échangée avec le comte de Bigorre en 1152 (*Cartulaire de Bigorre*, acte n^oXXX). Voir *infra*.

⁴ Hères, commune du canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais, au sud-est de Castelnau-Rivière-Basse. Le lieu de *Heras* est mentionné dans *l'Enquête de 1300*, la paroisse de *Herris* dans les pouillés de 1342 et 1379.

⁵ *Bernède*, quartier rural au sud de l'actuelle commune de Hères, canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais ; lieu-dit mentionné sur la *carte de Cassini* vers 1760. Voir également le plan cadastral de 1813, ADHP 3 P 427/3, section B, parcelles 266-268. Il existait une église dont les ruines sont mentionnées dans la visite des biens de l'abbaye en 1680 (ADG, I 1924) : « [p. 14] ET ESTANT ADVENEU le sedziesme dudit moys de juillet nous susdits experts en compagnie des susdites parties et autres à ce estant et pour raison de quy dessus seroins transportés dans le lieu de Bernede en Riviere Basse où ayant demandé l'eglize de *Saint* Jean dudît Bernede on nous auroit indiqué des mazeures de hauteur d'environ d'une canne de longueur d'environ sept cannes de largeur de trois

[18. donation de l'église Saint-Christophe de Nouilhan]

atque archidiano¹⁰⁷-natum de duodecim ecclesiis, ecclesiamque *Sancti Christophori* de ¹⁰⁸Nouilhano¹.

[19. notice des vicomtes de Montaner et élection de l'abbé Grégoire]

Igitur Garcia Dato, frater Guillelmi Ottonis, vice¹⁰⁹-comitis, qui monasterium statuit, de Guillelmo Asconia uxo¹¹⁰-rem accepit sororem matris incliti abbatis *Sancti Severi*, matrem ¹¹¹Gregorii, ex qua duos filios robustos habuit, tertiumque sibi ¹¹²parvulum debilem² genuit ; qui cùm duceretur per multa loca ¹¹³sanctorum, sanare eum noluerunt, quod nihil sibi proficeret ¹¹⁴ad animæ salutem. Dum autem devenit ad Sanctum Orien¹¹⁵-tium, magnæ sanitatis recepit donum ; cernens quippe eum ¹¹⁶abbas Arsinus inutilem in secularibus rebus, rogavit patrem ¹¹⁷suum ut faceret eum monachum, qui vix ejus annuit preci¹¹⁸-bus, et dedit eum litterarum studiis, et cum esset adultus, factus ¹¹⁹est vir sagacissimus, et omni almitate præcipuus.

Igitur ¹²⁰videntes principes regionis hujus, scilicet vicecomes Guillelmus ¹²¹Otto, ejus consanguineus, et episcopus Bernardus, atque abbas ¹²²Arsinus³, eum tam prudentem in omnibus rebus, statuit abba-[p. 224]-¹²³tem monasterii istius ; illoque reluctantem, et nimum ¹²⁴plorante, abbas est benedictus, atque in cathedra est ¹²⁵positus.

[20. confirmation d'une vigne au Tilh]

In hujus itaque diebus Arnal Bernardus, ¹²⁶consanguineus Guillelmi Arsi, quem scripsi superiùs, re-¹²⁷-integravit vineam de Tilio,

[21. donation d'une court au Tilh]

et insuper misit curtim⁴ de illo ¹²⁸loco,

[22. donation d'un serf au Tilh]

et cum uno villano dedit *Sancto* Orientio.

cannes *et* demi de longueur où il y a encore de marcqye d'autel [...].

¹ Dom Estiennot, l. 104 : Nohillano.

² Nouilhan, canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais, au nord de Vic-en-Bigorre. L'église actuelle, dédiée à saint Lézer, a été rebâtie en 1867. Cette autre église Saint-Christophe se trouvait peut-être près de la *motte du tuco*. Le lieu de *Noalba/Noalla* est mentionné au XII^e siècle dans le *cartulaire de Bigorre*, parmi les communautés censitaires du comte de Bigorre (actes XX, XXI, XXIII et LXXI). Dans la visite des biens de l'abbaye en 1680 (ADG, I 1924) l'église Saint-Christophe est totalement ruinée : « [p. 15] ET DE LÀ nous serions transportés dans les esglizes parroissielles de Noilhan et Caixon qui ce seroit trouvées en bon estat suivant le raport à nous fait par *maistre* Guillaume Dinguirard *prebste* et archiprebste de Caixon et curé de Nouilhan qui nous a certifié estre en charge de l'abbaye pour icelle esglize avons fabricqué et interogé où pouvoit estre l'esglize de *Saint* Cristofle dans l'enclos desdits territoires de Noilhan *et* Caixon nous auroit dit qu'il n'y avoit point d'autel que certains mazeures qui s'appellent à l'esglize de Gelanave dans lesdits territoires dans lequel nous serions transportés *et* trouvé icelles mazeures qui sont de longueur de neuf cannes *et* de largeur trois cannes de hauteur du costé de septentrion d'une canne *et* demi le [p. 16] reste n'estant que de fondement qui paroissent à fleur de terre *et* dans la capacité desquelles murailles y paroist y avoir eu un autel *et* que le dedans de ce fondement sont pleins de petits buissons *et* autres arbrisseaux. »

³ Dom Estiennot, l. 112 : orbitem.

⁴ En marge : IV^e abbé.

[23. donation de deux parties de l'église Saint-Pierre du Tilh]

Et quidam ¹²⁹Guillelmus deveniens conversus dedit duas partes eccle-¹³⁰-siæ *Sancti* Petri de Tilio¹, de qua Guillelmus Arsi ¹³¹primum dederat dominium.

[24. achat de la seigneurie du Tilh]

Posteà venit abbas Gregorius ¹³²illius villæ dominium de Garcia Forti, dedit Garcia filio suo, ¹³³et dedit illi tres boves et unam vaccam ; ipse verò coram omni-¹³⁴-bus fecit guerptionem de illa villa, et omni dominio Deo ¹³⁵et beato Orientio, et posuerunt super eum manus coram ¹³⁶omni populo.

[25. achat de terres]

Eodemque tempore emit ab illis quæ tunc ¹³⁷erant deserta per unam baccam, quamdam vineam, et in-¹³⁸-super dedit tria milii modia, atque locavit unum villanum ¹³⁹in ea, et alium in curti ipsa.

[26. donations par Ezius-Donat de de serfs à Samonzet, d'une vigne à Séracourt et d'une conque de sel à Vic]

Et in illis diebus venit ad con-¹⁴⁰-versionem Eisius Donatus, qui dedit duos villanos in Sa-¹⁴¹-monzeto², et vineam in Siracurto³, atque concam salis in Vi-¹⁴²-co.

[27. donation par le prêtre Loup de la moitié d'une église et d'une vigne à Séracourt]

Et quidam derelinquens⁴ seculum Lupus, presbiter, ad ¹⁴³conversionem venit humiliter, qui dedit medietatem eccle-¹⁴⁴-siæ *Sancti* Gemimeri⁵ cum omnibus appenditiis, et proprieta-¹⁴⁵-tibus, et vineam in Serra curto, quæ est satis fertilis.

¹ Dom Estiennot, l. 128 : curram.

² Quartier rural au nord de la commune de Sanous, dans l'actuelle commune de Lamayou. D'après le *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 155, *Somonset* est cité en 1429 dans le censier de Montaner, et encore aux XVI^e et XVII^e siècles. Sur la carte de Cassini, vers 1760, *Samonzet* est mentionné comme paroisse succursale. Voir aussi l'abbé Jean Marseillon, *Histoire du Montanerex*, 1878, p. 154.

³ Lieu non localisé avec précision, sans doute dans la zone de coteau proche de Vic-en-Bigorre, Sanous, Lamayou, Castéra-Loubix. Dans l'inventaire des archives de Vic réalisé par Jean de Plantis en 1551 (BMT, Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. IV, p. 187), on trouve : « Vidimé d'instrument par lequel les habitans de Lamayou et Mongaston se plaignant qu'on leur avoit fait payer le carneau pour certain bétail dans le terroir de Serracurta prez le bois de Vic, il y eut enquête, et le commissaire declara que ces habitans pouvoient faire paître leur bétail en tout tems dans le terroir et lande de Serra curta, encore qu'il y eut des arbres, et ce au midi du chemin par où l'on va de Vic à Mongaston, à Lembeye et au dessus de la fontaine... ».

⁴ Dom Estiennot, l. 128 : relinquans.

⁵ Peut-être *Saint-Germier*, quartier rural à l'ouest de la commune de Montfaucon (Frédéric Vidaillet, *Château et habitat au Moyen Âge. Le canton de Rabastens-de-Bigorre*, mémoire de maîtrise, Toulouse : UTM, 1990, 2 vol., art. Montfaucon). Le lieu est mentionné sur la *carte de Cassini*, vers 1760. Il existait également une église Saint-Germer de Silhac, église d'un casal ou village disparu au sud-est de la commune de Vic (*Pouillé* de Larcher, in *Souvenir de la Bigorre*, t. III, p. 400) et une église Saint-Génumère (?) de Tarigos, voisine de Madiran, signalée dans le cartulaire de cette abbaye.

[28. donation d'une vigne à Séracourt]

¹⁴⁶Et mulier Lupi Sancionis tres dineratas¹ de vinea in eadem ¹⁴⁷villa,

[29. autre donation à Séracourt]

atque Garsia Sancia de Ganos² [duas]³ in eadem villa.

[30. donation de l'église Sainte-André de Loubix et d'une vigne]

Cen-¹⁴⁸-tulus quoque de Lobis⁴, ecclesiam *Sancti* Andreae et unam vineam ;

[31. donation d'un casal, d'une vigne et d'un serf à Loubix]

¹⁴⁹Guillelmm namque Forto in eadem villa unum casale et ¹⁵⁰unam vineam, atque unum villanum,

[32. donation d'un serf à Armau]

in Arrimio⁵ alterum.

¹ Mesure de terre cultivée faisant un cens annuel de un denier.

² Quartier rural au sud de la commune de Caixon et au nord-ouest de la commune de Vic-en-Bigorre. Une *court* y a été détectée par prospection (S. Abadie, maîtrise, 1996). Larcher, vers 1750, signale que « Ganos étoit un village autrefois situé entre Vic et Caixon. Il y avoit un chateau, un moulin. On n'en trouve plus de vestige, qu'une élévation de terre où étoit le chateau, de grands fossés pleins d'eau très profonds ; on y a creusé et défriché depuis dix ou douze ans. Il y avoit plusieurs tombeaux de pierre dans un desquels étoit un casque. Celui qui y faisoit travailler n'étoit point assez éclairé pour observer s'il y avoit des inscriptions. L'église étoit sans doute prez des fossés du chateau. » (Jean-Baptiste Larcher, *Glanage ou preuves*, t. XVI, p. 229). Ganos fait partie des communautés censitaires du comte de Bigorre dans le *Cartulaire de Bigorre* (actes XX, XXI, XXIII, XXIV). La paroisse de Ganos est également mentionnée dans le *Pouillé* de Larcher (vol. III, p. 251). En 1668 encore le quartier de Ganos conservait une personnalité juridique, bien qu'intégrée à la communauté de Vic : « Dit qu'en ladite ville on élit annuellement trois consuls et un baile pour ladite seigneurie de Ganos, lesquels sont nommés et élus par les trois qui sortent de charge, et prent le serment en l'assemblée commune et devant les consuls et gardes de ladite ville, et une puissance lesdits consuls de Ganous de connoitre jusques à dix sols au baile dudit Ganous ; et quand il y a loi majeure, [p. 365] l'appliquent au baile rentier de Vic pour le roi, et l'appellation desdits consuls de Ganous ressortit en la cour dudit *sieur* Senechal » (Larcher, *Glanage ou preuves*, t. IV, p. 364-365, dénombrement de Vic en 1668).

³ Mot présent dans Dom Estiennot, l. 150, oublié par Larcher.

⁴ Commune de Castéra-Loubix, canton du Pays de Morlaàs et du Montanerès, Pyrénées-Atlantiques. Il existe encore une église d'origine romane dans ce hameau. D'après le *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 104, *Lobix* est mentionné dans le censier de 1385. Il ne compte alors qu'un seul feu et ressort du bailliage de Montaner. Voir aussi ADG, I 1924, p. 16. L'église y est mentionnée dans l'inventaire des biens de l'abbaye mais non visitée.

⁵ *Armau*, dans l'actuelle commune de Luc-Armau, canton des Terres des Luys et coteaux du Vic-Bilh, département des Pyrénées-Atlantiques. D'après le *Dictionnaire topographique des communes des Basses-Pyrénées*, p. 10, *Armau* est mentionné dans un censier du XIV^e siècle sous la forme *Hermau* et dépendait de la commanderie de Malte à Caubin et Morlaàs.

[33. donation de la villa de Lande par le frère de l'abbé Grégoire, sauf un serf donné postérieurement par son autre frère Ezius Garsie]

¹⁵¹Guillelmusque Garcias, frater domini abbatis Gregorii, vil-¹⁵²-lamque vocatam Lande¹ cum appenditiis suis, excepto uno ¹⁵³villano, quem posteà dedit frater ejus Eisius Garcias,

[34. donation par Guillaume-Garsie d'une vigne, d'un serf et d'un cheval à Lascave]

et ¹⁵⁴unam vineam in Rivo cavo, atque unum villanum in vi-¹⁵⁵-nealibus, et unum equum,

[35. donation d'une partie des droits du marché de Saint-Martin-de-Celle]

ex quo posteà emit abbas Gre-¹⁵⁶-gorius² à vicecomite Guillelmo Ottone partem quam de mer-¹⁵⁷-cato de Cella³ tenebat.

[36. donation par Sanche d'un serf]

Sancius quoque frater Garsie¹⁵⁸ unum villanum in terra suberentro, tali ratione, ut eum ¹⁵⁹nullus futurorum abbatum vendat atque det, et si aliquis [p. 225] ¹⁶⁰senior hujus villæ arripuerit, duplum restituat, et ¹⁶¹quinque solidos det,

[37. donation de l'église de Reys (?) et de son village]

ad obitumque mortis cum uno filio ¹⁶²suo, ecclesiamque *Sancti* Martini de Arradeto⁴, cum villa, ¹⁶³excepto uno villano, quem posteà soror sua Drugrad⁵ de-¹⁶⁴-dit.

[38. donation d'une vigne]

Eles quoque de Fita quinque dineratas de vinea.

[39. donation par Seguin, de Lahitte, de l'église Saint-Jean avec la moitié de ses dépendances]

¹⁶⁵Eodemque tempore factus est Garsia, conversus, qui pos-¹⁶⁶-teà vocatus est Siguinus de Fita, ecclesiam *Sancti* Joannis⁶ ¹⁶⁷cum omnibus appenditiis medietatis, quam frater suus ¹⁶⁸Eles reintegravit totam.

¹ *La Lande* est un toponyme mentionné dans le livre-terrier de Héchac en 1740 (ADHP, série 1 E, actuelle commune de Soublecause). Cette localisation est cependant incertaine, étant donné le caractère courant de ce toponyme.

² Dom Estiennot, l. 159 : Garsia.

³ En marge : Maubourguet.

⁴ Peut-être *Rieys*, actuel quartier rural de *Reys*, à l'ouest de la commune de Tarasteix. La communauté est mentionnée sous la forme *Rieix/Areix* dans l'acte LXVI du *Cartulaire de Bigorre*, vers 1228-1247. Voir aussi l'abbé Jean Marseillon, *Histoire du Montanerz*, 1878, p. 162.

⁵ Dom Estiennot, l. 167 : Brugrad.

⁶ Peut-être *Saint-Jean*, écart de la commune de Bentayou-Sérée, mentionné en 1682 (réformation de Béarn, B 648, fol. 132), d'après le *Dictionnaire topographique des communes des Basses-Pyrénées*, p. 149. Il pourrait aussi s'agir de l'église Saint-Jean de Bernède, signalée dans l'inventaire des biens de l'abbaye en 1680 (ADG, I 1924, p. 14).

[40. donation de l'autre moitié des dépendances de l'église Saint-Jean]

Veniens quippè frater ejus Gar-¹⁶⁹-cia Forto cum illo Ele, qui jam dederat, commoverunt pla-¹⁷⁰-citum contrà abbatem de illa medietate, quam Garcias ¹⁷¹priùs dederat, reddiditque illi abbati Gregorio illam medie-¹⁷²-tatem quam Eles dederat, et insuper dedit equum XV. soli-¹⁷³-dorum. Ipsi verò confirmaverunt cum fidejussoribus G.¹ ¹⁷⁴et fecit hoc signum Siguinus +.

[41. donation de trois dénérées]

Et quidam Garsias tres ¹⁷⁵dineratas in eadem villa.

[42. donation d'un serf à Lucsparsac]

Quidam namque Gilibertus ¹⁷⁶nomine monachus, pro Bernardo, nepote suo, dedit unum ¹⁷⁷villanum in Luchosparso.

[43. donation de l'église Saint-Martin de Héchac (?) et d'une vigne]

Garsendis, mater quoque illius, ¹⁷⁸pro Bernardo et Anome², filiis suis ecclesiam *Sancti Martini* ¹⁷⁹de Hinaco³, et unam vineam ;

[44. donation de l'église Saint-Pierre de Castéra]

vicecomesque Guillelmus Otto ¹⁸⁰ecclesiam *Sancti Petri* de Casterario⁴ ;

[45. donation d'un serf à Momy]

Arsi quoque Datus de Ponte-¹⁸¹-haco unum villanum in Momis cum Raimundo, filio ¹⁸²suo ;

[46. donation de deux serfs et de deux jardins à Momy]

Alnaldus de Mommis duos villanos pro filio suo ¹⁸³Sancione in Mommis et duo casalia.

[47. achat d'un serf à Aner Brunel pour 10 sous]

Abbas Gregorius ¹⁸⁴emit unum villanum de Anerio Brunelio, et dedit decem ¹⁸⁵solidos,

¹ En marge : voiez Anacorettes au *Dictionnaire universel*.

² Dom Estiennot, l. 246 : Annona.

³ En marge : Hixacho. Sans doute Héchac, lieu-dit au sud-est de la commune de Soublecause, canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais, département des Hautes-Pyrénées. L'église Saint-Martin existe encore sous une forme moderne. Cf Stéphane Abadie, *Soublecause en Rivière-Basse*, 2000, notamment p. 38 sq.

⁴ *Castera*, actuelle commune de Castéra-Loubix, canton du Pays de Morlaàs et du Montanerès, Pyrénées-Atlantiques. D'après le *Dictionnaire topographique des communes des Basses-Pyrénées*, p. 44, Castera est signalé dans les censiers béarnais du XIV^e siècle, en 1429... En 1385, Castera ressort au bailliage de Montaner et comprend 14 feux. Voir aussi l'abbé Jean Marseillon, *Histoire du Montanerès*, 1878, p. 143. Cette église Saint-Pierre ne correspond pas à l'actuelle église peinte visible sur le terrain, dédiée à Saint-Michel. Elle avait déjà disparu en 1680 et n'était plus connue de l'abbé de Larreule (ADG, I 1924, p. 16).

[48. achat de deux serfs à Brasche Fort]

et de Brascho Fortis duos villanos in eadem villa, ¹⁸⁶deditque pretium quod sibi satis placuit, unam equam ¹⁸⁷et quinque solidos.

[49. donation par le vicomte G. de deux serfs à Pontiacq]

Hisce temporibus G., vicecomes, ¹⁸⁸Sancto Orientio, duos villanos in Pontaco,

[50. donation par le moine Guillaume d'un serf à Nouilhan]

Guillelmus quoque ¹⁸⁹monachus unum villanum in Nolhano.

[51. donation par le moine Donat d'un serf et d'une vigne]

Donatus quoque ¹⁹⁰monachus de Candidato unum villanum in Villera¹, et quin-¹⁹¹-que dineratas vineæ ;

[52. donation par le moine Arsin d'une vigne]

atque Arsinus monachus quatuor ¹⁹²dineratas vineæ in ipsa serra.

[53. donation par la vicomtesse Garsende]

Soror namque vicecomitis ¹⁹³Guillelmi Ottonis, Garsen nomine, unum villanum in vita ¹⁹⁴sua in Laureda, et post mortem totam delegavit, quam sic ¹⁹⁵prius frater suus vicecomes Guillelmus surripuit ;

[54. notice sur la mère de l'abbé Grégoire]

mater namque [p. 226] ¹⁹⁶dicti abbatis Endregod nomine, plantavit vineam ¹⁹⁷in subjecto² colle, construxitque cellarium cum co-¹⁹⁸-quina lapideo opere, ac per multum tempus viduata ¹⁹⁹marito permansit, serviens Deo.

¹ L.-A. Lejosne (*Dictionnaire topographique du département des Hautes-Pyrénées*, p. 179) propose d'identifier ce toponyme à celui du *Village*, au sud de la commune de Lahitte-Toupière. Félix Jaffard propose le toponyme *Lavielle*, sur la commune de Montaner, Pyrénées-Atlantiques. Ces toponymes sont mentionnés sur la *carte de Cassini*, vers 1760.

² Dom Estiennot, l. 170 : subdito.

[55. donation par l'abbé Grégoire de l'église Saint-Christophe de Conginez]

Ipse namque ²⁰⁰dictus G. dedit ecclesiam *Sancti* Christophori de Consizas¹, et om-²⁰¹-nia quæ in eadem villa pater suus sibi delegaverat.

[56. conflit entre l'abbé Grégoire et son frère le vicomte de Montaner]

²⁰²Vicecomes, quoque Guillelmus, sagittâ diaboli compunc-²⁰³-tus, fidejussores mandavit sibi coram omnibus, qui dare ²⁰⁴renuens, post multa jurgia abbatîæ honore privatus ²⁰⁵est, optavitque potius se privari honore, quam locum li-²⁰⁶-berum dominio et censibus subjugare. Denique perveniens ²⁰⁷ad suum consanguineum, scilicet ad abbatem *Sancti* Severi ²⁰⁸Gregorium², quos, divinâ providente clementiâ, et nomine ²⁰⁹et officio fortuna conjunxerat, honorificè susceptus est. Mi-²¹⁰-rum videri potest, ut duæ matres duæque sorores, tanto ²¹¹terrarum spatio divisæ, unum nomen filiis suis impo-²¹²-nerent, sed quia futurum erat, ut qui erant unius nominis, ²¹³essent et officii, qui benè vigilantes in nostra lingua vo-²¹⁴-cati sunt. In cujus itaque conspectu tantam invenit gra-²¹⁵-tiam, ut eum præficeret abbatem domûs suæ, et venerari ²¹⁶juberet quasi se. Igitur demoratus est in eodem loco multo ²¹⁷tempore. Videns vicecomes Guillelmus, quod nullum abbatem ²¹⁸sui honoris posset præficere, idem ipse ad illum non dedigna-²¹⁹-tur venire. Rogavit namque eum ut reverteretur ad suam ²²⁰abbatiâ, et ordinaret sicut vellet illam : qui non acquievit, ²²¹sed in eo loco manere placuit, virtuteque Dei tactus, tam ²²²Sancto Severo intercedente, quam Sancto Orientio petente, ²²³cognovit jam Deo displicuisse, qui ab eodem loco veniens, nutu ²²⁴omnipotentis Dei eodem die quo devenerat ad suum cæno-²²⁵-bium, nunciatum est illi in suo castro jam esse defunctum. Jam ²²⁶ipse ordinem miserat, et locum illum ab omni censu in manu ²²⁷Ricardi, episcopi sicut pater ejus in manu Bernardi, episcopi, statuerat, ²²⁸eodem ordine statuit,

¹ Hameau de Bentayou, commune de Bentayou-Sérée, canton du Pays de Morlaàs et du Montanerès, Pyrénées-Atlantiques. D'après le *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 52, le lieu de *Congires* est encore mentionné en 1683 (ADPA, B 648, fol. 118). L'église est décrite dans la visite des biens de l'abbaye en 1680 (ADG, I 1924) : « [p. 18] ET DE LÀ nous serions transportés dans la paroisse de Bentayou en Bearn *et* dans une esglize appellée de Saint Cristoffle de Conginez où nous aurions seulement trouvé quatre murailles de hauteur d'environ trois cannes et de huit cannes de long et de largeur dix coudées et demy sans qu'y paroisse d'aucune marque de fonds baptismaux ny d'autel, sur lesquelles murailles il n'a aucune charpante ny couverture mais bien quantité de pierre qui marque que laditte esglize est abandonnée depuis long temps ainssy que ledit sieur Louey Jean l'auroit dit et sosteneu et oppozé à ladite verriffication comme ladite demolition estant arrivée par la guerre civile ou par l'armée de Mongomeri *et* que de plus il y a fabricque en la parroisse de Bentayou laquelle ont a transporté en autre esglize à quoy ledit *sieur* abbé auroit repliqué quy falloit faire faire lesdites reparations *et* que ladite esglize est nommée dans la fondation de ladite abbaye *et* que ledit sieur Loyzeau ne peust justifier que ladite esglize soient esté desmolie par les guerres civiles ny armée de Mongomeri. »

² Grégoire de Montaner est le fameux commanditaire du manuscrit du *Commentaire de l'Apocalypse de saint Jean* par Beatus de Liébana, plus connu sous le nom d'Apocalypse de Saint-Sever (BnF, Département des manuscrits, Latin 8878, en ligne sur le site Gallica).

[57. don de l'église et du village de Saint-Martin d'Auriébat]

atque ecclesiam *Sancti Martini*¹ cum tota ²²⁹villa delegavit.

[58. confirmation des exemptions de l'abbaye par le vicomte Bernard-Otton]

Post ejus mortem filius ejus Bernardus Otto ²³⁰in manus episcopi Heraclii, eodem ordine quo pater vel avus, ²³¹locum liberum ab omni censu statuerat.

[59. donation de l'église Notre-Dame d'Estirac et d'un serf]

Insuper Otto ecclesiam ²³²*Beatæ Mariæ* de Stiraco dedit, et unum villanum in eodem [p. 227] ²³³villa.

[60. donation de l'église Saint-Justin et d'un serf par Arnaud-Guillaume de Cucuron]²

[Arnaldus Guill. quoque de Cucuroz cum suo filio ecclesiam S. Justini de Cucuroz³, et unum villanum in eadem villa]

[61. donation de l'église Notre-Dame-des-Castets et deux serfs]

¹ Sans doute Saint-Martin, dans l'actuelle commune d'Auriébat. L'église ruinée est mentionnée dans l'inventaire des biens de l'abbaye en 1680 (ADG, I 1924, p. 14) : « ET DE LÀ nous serions transportés au lieu d'Auriébat et parsan de Saint Martin aussi en Riviere Basse et là estant nous aurions trouvé de vieilles mazeures de hauteur d'une canne de largeur trois cannes *et* longueur de cinq cannes lesquelles mazeures sont toutes plaines de buissons, ronces *et* autres arbrisseaux quy a esté cauze que nous n'avons peu connoistre s'il y avoit marque d'autel ny de fonds baptismeaux *et* que cella n'a ce peust faire sy le tout n'est defriché à quoy ledit sieur Loyzeau ce seroit opozé dizant que quoy que ladite esglize soit incluse dans ladite fondation que neanmoing il est certain que le service de Dieu ne sy est fait de memoire d'homme *et* qu'il y a presumption qu'elle a a esté desmolie du temps de guerres civiles et par l'armée de Mongomeri *et* de plus qu'il a fabricque dans la parroisse d'Auriébat à quoy ledit seigneur abbé a dit que l'apport dud'it sieur Loyzeau ne tantand qu'à couvrir l'avarice *et* la negligence de ceux qui ont deub reparer toutes ces esglizes et les entretenir doit estre rejeté comme opozé au service de Dieu l'interest de l'eglize *et* le devoir d'un veritable ecclesiastique c'est pourquoy il persiste à tout ce qu'il a dit sy devant. »

² Les auteurs de la *Gallia Christiana* restituent un fragment oublié par Larcher à cet endroit : « *Arnaldus Guill. quoque de Cucuroz cum suo filio ecclesiam S. Justini de Cucuroz, et unum villanum in eadem villa...* » Quartier rural de la commune de Maubourguet, qui conserve encore une motte castrale. Le sire de Cucuron est cité dans l'*Enquête de 1300* au titre de chevalier (*miles*).

³ Les ruines de l'église de Cucuron sont décrites dans la visite des biens de l'abbaye en 1680. ADG, I 1924 : « [p. 12] ET ENCORE de là nous serions transportés à la *requisition* dud'it sieur abbé dans le parsan de Coucuron audit Maubourguet où nous aurions trouvé une fermeure de muraihe estant de hauteur de douze pans *et* longueur de sept cannes de largeur trois cannes et demy appellé vulgairement *Saint Jean et Saint Justin* de Cocurron *et* y estant il paroist y avoir eu chapelle ou esglize y ayant encore des vestiges d'autel et fonds baptismaux et avec qui y aye aucune sorte de charpante ny couverture mais bien lesdits deshors fort [p. 13] couvert de lierre et de petits arbrisseaux laquelle ledit sieur Loyzeau auroit dit estre abandonnée de tout temps sans qu'il y ayst esté fait aucun service de memoire d'homme *et* que partant ne peust estre procedé à l'estimation *et* veriffication d'aucune reparation desdites mazeures ».

Atque ecclesiam *Sanctæ Mariæ* de Castello¹, et duos ²³⁴villanos atque duas exculturas, tali lege ut si filius suus ²³⁵monachus nollet, nunquam cuiquam abstrahere licuisset ;

[62. donation d'une court à Ganos et de vignes]

²³⁶Guillelmus Arsi namque de Ganos dedit unam curtim in ²³⁷Ganos, et octo dineratas vineæ in Valle Caprina².

[63. donation de biens et d'un serf à Vidouze ou Ganos]

Forto ²³⁸Arabi quoque de Artomalo aliam dedit curtim in illa vil-²³⁹-la, et vineam optimam, et omne quod habebat in eadem vil-²⁴⁰-la.

[64. donation d'un serf à Marchère]

Aurio namque de Lucho unum villanum in Marchera³ ²⁴¹dedit, presente abbate Gregorio.

¹ Commune de Lafitole, au sud-est de Maubourguet, canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais. Le *castellum* du toponyme est sans doute la motte castrale présente au sud de l'éperon naturel, avec le site de l'église actuelle, dont les fondations très épaisses semblent relever d'une fortification disparue. Cf Frédéric Vidaillet, *Château et habitat au Moyen Âge. Le canton de Rabastens-de-Bigorre*, mémoire de maîtrise, Toulouse : UTM, 1990, 2 vol., art. Lafitole. L'église est décrite dans l'inventaire des biens de l'abbaye en 1680 (ADG, I 1924, p. 14-15) : « ET DE LÀ nous serions transportés à la paroisse de Nôtre Dame de Lafitole et là estant acisté des susdites parties et autre où estant arrivés aurions procedé à la verification de l'estat de ladite esglize où nous aurions prins la longueur et largeur d'icelle que aurions trouvé estre de longueur quinze cannes de longueur y compris le cœur et de largeur de sept cannes [p. 15] dehors en dehors et la muraille quy avize du costé d'occident soustenant le couvert du porche et au bas d'icelle tirant au septantrion en laquelle il a une fenestre de quatre pans de hauteur et trois de largeur en laquelle il a une fente quy c'est faicte dans la muraille quy faut la crespier de bon mortier et au couvert dudit porche il y faut un char de thuille à canal et deux semeaux des cheaux et une charrette cailhou ou bricque dans la nef de ladite esglize il y a deux autels l'un desquels est du costé de l'Evangille soubz l'invocation de Saint Fabien et Saint Sebastian dans lequel on ne peust y dire messe parce qu'il faut le reparer comme l'autre quy est du costé de l'espitre soubz l'invocation Sainte Catherine et pour la reparation d'icelluy il y faut cinq ais de sapin et en la nef de laquelle esglize il y faut cinq chevrons de quatre cannes de longueur chescun et du costé du levant il y a quatre fenestres lesquelles sont de cinq pans de hauteur quy sont sans bitres sans fenestre et au dessoubz desquels il y a trois autres petits de trois pans de hauteur et un pan de largeur aussi sans bitre ne fenestre et au cœur ou est le maistre autel il y a le lembris doit estre reparé et à ces fins il y faut demy char d'ais, au fonds de laquelle esglize il y a une tribune à laquelle il faut y metre un solibeau et la planche tout à neuf laquelle c'est trouvé de longueur de quatre cannes et trois cannes deux pans de large par lequel planche il y faut un char et demi de tables et le clou à proportion et pour le degré qui sert pour monter à ladite tribune auquel il manque cinq marches desquelles il y a nécessité de remetre et pour recouurer et reparer le couvert du cœur et la nef il y faut huit chars d'ardoize late et clou à proportion [...] ».

² Peut-être *Lacrabère*, quartier rural de la commune de Vidouze, canton du Val d'Adour-Rustan-Madiranais.

³ Lieu non localisé avec précision. Peut-être *La Marque*, au sud de la comune de Montaner. Un ruisseau de *Marchet* existe entre Simacourbe et Lalongue. Un ancien village de *Marcherin* (*Marsery*, 1779) existe également à Argagnon. Cependant aucun de ces toponymes ne semble correspondre exactement avec celui de *Marchera*.

[65. vente du casal de Fort-Auriol]

Bernardus de Landa ma-²⁴²-jori¹, et uxor sua Garsens fecerunt guerpitionem, et firma-²⁴³-verunt casale Forto Ariol cum appenditis suis domino ab-²⁴⁴-bati Dodoni et ²isio³ monacho, duobus fidejussoribus, vi-²⁴⁵-delicet Ramundo de Ponso et Arnaldo de Ganos in manu ²⁴⁶Montanerensis vicecomitissæ nomine Talezæ⁴, accipientes ²⁴⁷à prædicto abbate LX^a solidos Morlanensis monetæ. Hâc ²⁴⁸conditione fecerunt firmaturam Bernardus et uxor sua, ²⁴⁹ut invitatis fidejussoribus ab abbate filiis et filiabus cogant ²⁵⁰firmare firmaturam in manu ejusdem justitiæ de more ²⁵¹hujus provinciæ⁵, alioquin persolventes legis dampna dein-²⁵²-ceps cogantur vera servare decreta.

[66. plainte de l'abbé Ezius contre Odon de Rivière à Bernède]

Esius, abbas, procla-²⁵³-mans⁶ ex multis et variis malis, quæ Bernardus, filius Odonis ²⁵⁴de Arriberia, inferebat rusticis habitantibus in illo honore ²⁵⁵de Berneda⁷, de quo predictus Pater priùs convictus firma-²⁵⁶-turam fecerat, ex terra et dominio justitiam accepit in ma-²⁵⁷-nu egregii Bigorritani comitis Petri⁸. Unde cùm adjudicatum ²⁵⁸fuisset debere fieri duellum⁹ ex querimoniis abbatis, ante cons-²⁵⁹-titutum diem in quo fieri debuit, Bernardus territus cum ab-²⁶⁰-bate finem faciens in manu pretaxati comitis firmaturam fecit¹⁰ persolvendo ²⁶¹damnum hâc conditione, ut in unoquoque anno ²⁶²ab incolis ejusdem honoris decem accipiens opera, quinque tem-²⁶³-pore messis, et vindemiarum quinque, in opere Castelli, ultra ²⁶⁴hæc aliquid ab eis violenter non exigeret, datis ab eo duobus ²⁶⁵fidejussoribus, scilicet Garcia Lupi et Bernardo Delmaas ex con-²⁶⁶-suetudine terræ.

¹ En marge : Lamajou. Lamayou, près de Montaner, actuel canton du Pays de Morlâas et du Montanèrès. D'après le *Dictionnaire topographique des Basses-Pyrénées*, p. 91, le lieu de *Lamayou* est signalé en 1429 et 1436. Une abbaye laïque existait dans ce lieu. Voir aussi l'abbé Jean Marseillon, *Histoire du Montanèrès*, 1878, p. 151.

² Trou dans le manuscrit, que Larcher a remplacé par des doubles traits. Les éditeurs de la *Gallia Christiana* se sont heurtés à la même lacune, qui devait correspondre à un trou dans le parchemin du manuscrit original.

³ Dom Estiennot, l. 223 : *episcopio*.

⁴ Épouse du vicomte de Béarn Gaston-Centulle (1088-1130). Son mariage fit passer le Montanèrès sous le contrôle du vicomte de Béarn.

⁵ En marge : *Patriæ*.

⁶ Dom Estiennot, l. 264 : *proclamavit*.

⁷ En marge : Bernede sans doute pres d'Eres.

⁸ Pierre de Marsan (1129-1163), comte de Bigorre par la main de sa femme Beatrix, auteur notamment des chartes de coutumes de Mont-de-Marsan (1141) et Vic-en-Bigorre (vers 1151).

⁹ Les monastères combattaient dans ces duels, appelés « jugement de Dieu », par l'intermédiaire de champions (Gustave Bascle de Lagrèze, *Histoire du droit dans les Pyrénées*, Paris, 1887, p. 248 *sq.*). Voir également les *fors* de Maubourguet ou de Bagnères.

¹⁰ Dom Estiennot, l. 273 : *fecit firmando donum*.

[67. confirmation par le comte Gaston de Béarn, 1355]

Prædictam verò approbationem et ratifica-²⁶⁷-tionem nos Gasto, comes prædictus, facimus salvo jure nostro, ²⁶⁸et quolibet alieno. Acta fuerunt hæc in loco nostro de Morlanis, ²⁶⁹iii. die mensis martii, anno Domini m^o.ccc^o.lv^o¹.»

Proposition de traduction :

« Fondation de Larreule et son histoire

[1. confirmation par le comte Gaston de Foix-Béarn]

À tous les présents et à venir, Nous, Gaston, comte de Foix et vicomte de Béarn, seigneur de Marsan, salut. Pour que cela reste en mémoire éternellement, qu'il soit connu que nos donations, concessions, libertés et privilèges consentis et accordés par nos prédécesseurs les vicomtes de Montaner au monastère de Larreule, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Tarbes, afin qu'ils soient entièrement et sérieusement respectés, agréablement et valablement acceptés, pour Nous et nos successeurs, [p. 221] nous approuvons, ratifions, louons et confirmons en pleine connaissance de cause les présents témoignages écrits ; et pour plus de fermeté nous les scellons de notre sceau. La teneur exacte de ces donations, concessions, libertés et privilèges accordés par le vicomte de Montaner, fondateur, suit dans ces lignes :

[2. fondation et droits du monastère]

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Amen. Cette charte fait connaître comment Otton-Dat, vicomte de Montaner, libéra de toute servitude le monastère de Larreule, que lui-même avait fait construire dans son domaine, afin que personne de sa race, ou un propriétaire de cette forteresse, à savoir de Montaner, ne prétende créer des problèmes à ce monastère ni à ce qui s'y rattache, mais afin qu'ils soient seulement les protecteurs de ce lieu et qu'ils en accroissent les biens et les richesses, librement, tout autant qu'ils le pourront, pour l'amour de Dieu. Ceci fut fait du temps et en présence de Louis, comte de Bigorre et entre les mains de Bernard, qui détenait alors le gouvernement suprême des mains de la Providence. Et il décréta que la clôture sera toujours respectée, ajoutant fortement que si quelque église, ou d'autres honneurs, étaient donnés au monastère, cette liberté leur sera étendue, étant écartée toute possibilité d'assujettissement, pour le seul usage du monastère et de l'abbé.

Qu'il soit connu de tous les mortels et de tous leurs fils, aussi bien les présents que ceux à venir, et de toute leur postérité, que le vicomte Otton-Dat voulut que soit connue cette charte, dont le contenu dégage ce lieu de tout cens, en présence

¹ La *Gallia Christiana* ajoute : Per dominum comitem præsentem.

du sire abbé Mansion, du susdit évêque Bernard et de son propre fils, comme défenseurs de ce lieu ; qu'ils ne cherchent pas à s'y faire rendre des devoirs et qu'ils n'y mangent pas de pain que l'abbé ne leur ait spontanément offert. Si quelqu'un cherche querelle avec l'abbé, que les propres fils [du vicomte] fassent respecter le droit de l'abbé en ce lieu et n'exigent de lui aucune amende, l'année du seigneur 1009.

[3. privilège du monastère]

En outre, nous avons examiné le privilège dont la teneur était la suivante : Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Amen. Ceci est la notice des actes de la construc-[p. 222]-tion de l'abbaye Saint-Orens de Larreule, établis soit par ceux qui en recueillirent l'héritage, soit par ceux qui, en ces temps là, en furent les abbés.

Le fondateur de la communauté, souffrant de la fragilité de la misère humaine, accorda entre autres à un certain homme le don d'accomplir, au lieu du fini, l'infini, au lieu de la bassesse, la grandeur, au lieu de l'éphémère, le certain et l'éternel, et qu'inébranlable, il puisse assurer le règne de Dieu.

« Eh bien ! moi je vous dis : faites-vous des amis avec le malhonnête Argent, afin qu'au jour où il viendra à manquer, ceux-ci vous accueillent dans les tentes éternelles »¹.

Et comme le dit l'Ecclésiaste : « L'aumône sauve de la vengeance par la mort éternelle »².

De même ledit Otton-Dat, vicomte, voulant atteindre la vie éternelle, décida de prendre parmi ses biens, avec l'accord de ses parents qui lui succéderont, et d'y placer un monastère, et comme le disait Salomon, pour le convertir en lieu saint, à l'époque de Louis, comte de Bigorre, et Bernard, qui détenait alors le gouvernement suprême des mains de la Providence, le lieu de Saint-Orens ; il le rendit libre de tous cens, pour que le monastère ne décline pas et se maintienne. Arnaud et le vicomte Sancion s'associèrent à lui et l'aidèrent dans cette œuvre, afin qu'il l'achève.

Il établit pour prieur et abbé Mansion, qui fut grand et vertueux, comme la fin de sa vie le prouva. Puis le susdit Otton-Dat, vicomte, rattacha audit lieu des églises et donna pour mandat à ses fils, comme loi éternelle, de les accroître et de ne pas les diminuer.

[4. donation de l'église de Moulonguet]

Il donna l'église Saint-Jean de Moulonguet avec le village³ et tout ce qu'il y possédait ;

¹ En marge : Luc, 16.

² En marge : Tob. 12, 9.

³ J'ai choisi de traduire *villa* par village, par souci de simplicité, bien que ce mot français recouvre une notion de groupement de l'habitat qui n'existait peut-être pas dans la *villa* médiévale.

[5. donation de l'église de Luc]

l'église Sainte-Marie de Luc avec le village et tout ce qu'il y possédait, à savoir les eaux, les forêts, les terres cultes et incultes et les pâturages, jusqu'au tiers du village ;

[6. donation de deux hommes à Estirac]

deux hommes dans Estirac

[7. donation de deux hommes à Pontiacq]

et deux autres à Pontiacq.

[8. sauveté de l'abbaye]

En raison de l'heure indécise de la mort, tant pour les présents que pour ceux à venir, et pour tous leurs enfants, tant présents qu'à venir, et toute leur parenté, [le vicomte fit] de telle sorte que ce lieu soit rendu libre de toute redevance, en présence du sire Mansion, et que ses enfants en soient toujours les défenseurs et n'y demandent aucun engagement et, sauf si l'abbé le leur offre spontanément, ils n'y mangent pas le pain. Si quelqu'un avait querelle avec l'abbé, que ses enfants fassent justice à l'abbé dans ce lieu [p. 223] et qu'ils ne lui fassent aucun préjudice. Après cela, quand le vénérable Mansion, délaissant la prison de son corps, s'éleva vers les demeures étoilées et put entrer dans la joie du Seigneur, l'abbé Sancion lui succéda, avec le consentement du vicomte Otton-Dat.

[9. donations par Guillaume d'Ars à Saint-Pierre du Tilh]

À cette époque, pour le salut de son âme, un certain Guillaume d'Ars se présenta pour devenir convers dans ce lieu, et il donna l'édifice qui est Saint-Pierre du Tilh et la moitié d'une vigne et un serf.

[10. donation de Barès]

Ensuite vint Fortassin, convers, qui donna Barès avec ses dépendances ;

[11. donation de la vigne de Betpouy]

et le convers Bernard donna une vigne à Betpouy.

[12. donation de l'église Saint-Jean de momy]

C'est à l'époque de cet abbé que ledit vicomte Otton-Dat donna l'église Saint-Jean de Momy

[13. donation de Laurède]

et qu'il légua par testament Laurède, dont son fils Guillaume-Otton devait ensuite s'emparer pour le donner en dot à sa sœur Gersende. Otton-Dat mourut cette même année.

[14. Arsin devient abbé de Larreule]

Après la mort de l'abbé Sancion, Arsin devint, avec l'assentiment du vicomte Guillaume-Otton, abbé sur le sublime fauteuil qui permet de régenter le monastère.

[15. donation de l'église Saint-Fructueux de Peyrer]

Le susdit vicomte Arnaud-Sanche donna l'église Saint-Fructueux de Peyrer avec le village.

[16. donation d'une vigne et d'un homme à Hères]

L'archidiacre Raymond [donna] une vigne à Saux et un serf dans Hères

[17. donation d'un homme à Bernède]

et un autre à Bernède et un casal

[18. donation de l'église Saint-Christophe de Nouilhan]

ainsi que son archidiaconat sur douze églises, et l'église Saint-Christophe de Nouilhan.

[19. notice des vicomtes de Montaner et élection de l'abbé Grégoire]

Garsie-Dat, frère du vicomte Otton-Dat qui fonda le monastère, prit pour épouse [dans la famille de] Guillaume Ascon la sœur de la mère de l'illustre Grégoire, abbé du monastère de Saint-Sever[-cap de Gascogne]. Il en naquit deux fils robustes et un troisième, faible et souvent malade. Celui-ci fut conduit dans de nombreux lieux saints, qui n'améliorèrent pas sa santé ; comme rien ne semblait profiter au salut de son âme, il le mena alors à Saint-Orens et il y recouvrit une belle santé. L'abbé Arsin, se rendant compte que Grégoire ne servirait à rien dans les choses du siècle, demanda à son père de le faire moine ; il céda difficilement à ses instances et lui fit faire de bonnes études ; et quand il devint adulte, il devint un homme très sage et doté de tous les dons. Voyant cela, les princes de cette région, c'est-à-dire le vicomte Guillaume-Otton, son parent l'évêque Bernard et l'abbé Arsin, le voyant si prudent en toutes choses, résolurent d'un commun accord de lui confier le gouvernement [p. 224] du monastère, ceci étant évident ; et malgré ses supplications, il fut béni comme abbé et mis sur le siège abbatial.

[20. confirmation d'une vigne au Tilh]

Sous son administration, Arnaud Bernard, proche parent de Guillaume d'Ars cité plus haut, confirma la donation déjà faite de la vigne du Tilh

[21. donation d'une court au Tilh]

et il y ajouta une court de ce lieu

[22. donation d'un serf au Tilh]

et un serf à Saint-Orens.

[23. donation de deux parties de l'église Saint-Pierre du Tilh]

Et ledit Guillaume, devenant convers, donna deux parties de l'église Saint-Pierre du Tilh, dont Guillaume d'Ars avait précédemment donné la seigneurie.

[24. achat de la seigneurie du Tilh]

L'abbé Grégoire acheta ensuite la seigneurie de ce village à Garsie-Fort, et il en donna à son fils Garsie trois bœufs et une vache. Mais lui, en présence de tous, refusa le prix d'achat de ce village et offrit sa terre en toute propriété à Dieu et à Saint-Orens. Il reçut en présence de tout le peuple l'imposition des mains.

[25. achat de terres]

À cette époque encore il leur acheta la terre inculte, moyennant une vache ainsi qu'une vigne ; et en plus, il donna trois mesures de mil et y plaça un serf, l'un dans cette vigne et l'autre dans la court.

[26. donations par Ezius-Donat de de serfs à Samonzet, d'une vigne à Séracourt et d'une conque de sel à Vic]

Et dans cette période, Ezius-Donat devint convers et donna deux serfs à Samonzet, une vigne à Séracourt et une conque de sel à Vic.

[27. donation par le prêtre Loup de la moitié d'une église et d'une vigne à Séracourt]

De même, renonçant au siècle, un prêtre nommé Loup se présenta avec beaucoup d'humilité et donna au monastère la moitié de l'église de Saint-Gemimer avec toutes ses dépendances et propriétés, et une vigne assez fertile à Séracourt.

[28. donation d'une vigne à Séracourt]

Et la femme de Loup-Sancion [donna] trois dénières de vigne dans ce village.

[29. autre donation à Séracourt]

Garcie-Sanche de Ganos [donna] dans ce village ;

[30. donation de l'église Sainte-André de Loubix et d'une vigne]

Centulle de Loubix donna l'église Saint-André et une vigne ;

[31. donation d'un casal, d'une vigne et d'un serf à Loubix]

Guillaume Fort donna dans le même village un jardin, une vigne et un serf ;

[32. donation d'un serf à Armau]

un autre à Armau.

[33. donation du village de la Lande par le frère de l'abbé Grégoire, sauf un serf donné postérieurement par son autre frère Eïsus Garsie]

Guillaume-Garsie, frère de l'abbé Grégoire, donna le village appelé la Lande avec toutes ses dépendances, à l'exception d'un homme que son frère Ezius-Garsie donna par la suite

[34. donation par Guillaume-Garsie d'une vigne, d'un serf et d'un cheval à Lascave]

et une vigne à Lascave, et un serf dans ses vignes, et un cheval.

[35. donation d'une partie des droits du marché de Saint-Martin-de-Celle]

Après cela l'abbé Grégoire acheta au vicomte Guillaume-Otton la part du marché de Celle qu'il possédait.

[36. donation par Sanche d'un serf]

De même Sanche, frère de Garcie, donna un serf de cette terre, sous la condition qu'aucun abbé à venir ne puisse le vendre ni le donner ; et si un [p. 225] maître de ce village cherche à s'en emparer, qu'il en donne deux et paye cinq sous.

[37. donation de l'église de Reys et de son village]

À sa mort, avec le consentement de son fils, il donna l'église Saint-Martin de Reys avec le village, à l'exception d'un serf que sa sœur Drugrad donna par la suite.

[38. donation d'une vigne]

Eloi, de Lahitte, donna cinq dénérées de vigne.

[39. donation par Seguin, de Lahitte, de l'église Saint-Jean avec la moitié de ses dépendances]

À cette époque, le convers Garsie, qui porta par la suite le nom de Seguin, de Lahitte, donna l'église Saint-Jean avec la moitié de tous les biens qui en dépendaient ; son frère Éloi donna plus tard l'autre moitié.

[40. donation de l'autre moitié des dépendances de l'église Saint-Jean]

Cette donation était faite lorsqu'un jour le donateur Garcie-Fort se présenta au monastère avec son frère Éloi ; ils avaient changé d'avis et retirèrent à l'abbé Grégoire la moitié donnée par Garcie ; ils renouvelèrent cependant la donation

de la deuxième partie, donnée par Éloi, et y ajoutèrent un cheval de quinze sous. Ils le confirmèrent par des témoins et Seguin signa d'une croix.

[41. donation de trois dénérées]

Et un autre Garsie donna trois dénérées dans le même village.

[42. donation d'un serf à Lucsparsac]

Un certain Gilbert, surnommé le moine, donna à l'intention de son neveu Bernard, un serf dans le parsan de Lucsparsac.

[43. donation de l'église Saint-Martin de Héchac et d'une vigne]

Garsende, leur mère, donna pour ses deux fils Bernard et Anome, l'église Saint-Martin de Héchac et une vigne.

[44. donation de l'église Saint-Pierre de Castéra]

Le vicomte Guillaume-Otton a donné l'église Saint-Pierre de Castéra.

[45. donation d'un serf à Momy]

De même Dat d'Ars, de Pontiac, un serf dans Momy avec Raymond, son fils.

[46. donation de deux serfs et de deux jardins à Momy]

Arnaud de Momy donna pour son fils Sancion deux serfs et deux jardins à Momy.

[47. achat d'un serf à Aner Brunel pour 10 sous]

L'abbé Grégoire acheta à Aner Brunel un serf et en donna dix sous.

[48. achat de deux serfs à Brasche Fort]

Il acheta également à Brasche Fort deux serfs dans ce village et lui donna en conséquence le prix qu'il en demandait : une jument et cinq sols.

[49. donation par le vicomte G. de deux serfs à Pontiacq]

À cette même époque, le vicomte G[uillaume-Otton donna] à Saint-Orens deux serfs de Pontiacq ;

[50. donation par le moine Guillaume d'un serf à Nouilhan]

de même le moine Guillaume donna un serf à Nouilhan ;

[51. donation par le moine Donat d'un serf et d'une vigne]

de même le moine Donat un serf à Villère et cinq dénérées de vigne.

[52. donation par le moine Arsin d'un vigna]

Et le moine Arsin donna quatre dénières de vigna sur le même coteau.

[53. donation par la vicomtesse Garsende]

Ainsi la sœur du vicomte Guillaume-Otton, ayant pour nom Garsende, [donna] de son vivant un serf dans Laurède et, à sa mort, tous les biens que son frère Guillaume lui avait précédemment enlevés.

[54. notice sur la mère de l'abbé Grégoire]

La mère [p. 226] dudit abbé Grégoire, appelée Endregod, fit planter une vigna sur l'un de ses coteaux ; ensuite elle y fit construire un cellier avec une cuisine construits en pierre et longtemps après, quand elle eut perdu son mari, c'est là qu'elle alla se fixer pour s'y livrer entièrement au service de Dieu.

[55. donation par l'abbé Grégoire de l'église Saint-Christophe de Conginez]

Ledit Grégoire donna lui-même l'église Saint-Christophe de Conginez et tous les biens que son père lui avait laissés dans ce village.

[56. conflit entre l'abbé Grégoire et le vicomte de Montaner]

Enfin le vicomte Guillaume, piqué par la flèche du démon, appela à lui tous ses vassaux ; et refusant de lui rendre hommage, l'abbé fut privé de tout honneur abbatial après de nombreuses injures, et il préféra être privé de cet honneur, plutôt que de priver ce lieu de sa liberté et de ses redevances. Finalement, se retirant auprès de son cousin Grégoire, abbé de Saint-Sever[-cap-de-Gascogne] il fut accueilli avec honneur, eux qui, par la divine providence, ont été réunis par la fortune et leur fonction. Il est remarquable de voir que deux mères et deux sœurs, séparées par tant d'espace, aient chacune donné à leur fils le même nom ; mais encore que par la suite, ayant le même nom, ils aient eu à remplir la même charge et qu'ils s'en soient bien acquittés, comme on le dit dans notre langue. C'est ainsi qu'il se comporta de manière très remarquable, comme s'il avait été à la tête de sa propre maison, et qu'il fut écouté et respecté comme si cela était le cas. C'est ainsi qu'il demeura longtemps dans ce lieu. Finalement le vicomte Guillaume, voyant qu'il ne pouvait confier à un autre abbé le soin de son monastère, se décida à venir lui-même le trouver. Il le pria de rentrer dans son abbaye pour l'administrer comme il le jugerait nécessaire. Il refusa de rentrer [à Saint-Orens de Larreule], mais préféra rester dans ce lieu [de Saint-Sever] ; touché ensuite par Dieu, avec l'intervention de saint Sever et de saint Orens, il comprit qu'il avait déplu à Dieu et, se soumettant à la volonté du Seigneur tout-puissant, il rentra dans son monastère. À peine était-il arrivé qu'il mourut dans sa forteresse. Alors déplorant cela, [le vicomte Guillaume] déclara ce lieu libre de toute redevance dans les mains

de l'évêque Richard, comme son père l'avait déjà fait entre les mains de l'évêque Bernard.

[57. don de l'église et du village de Saint-Martin]

Et il offrit l'église Saint-Martin, avec tout son village.

[58. confirmation des exemptions de l'abbaye par le vicomte Bernard-Otton]

Après la mort de Guillaume, Bernard-Otton, son fils, imitant en cela son père et son grand-père, déclara entre les mains de l'évêque Héraclius le monastère exempt de tout cens.

[59. donation de l'église Notre-Dame d'Estirac et d'un serf]

Otton donna encore l'église Notre-Dame d'Estirac ainsi qu'un serf du même [p. 227] village.

[30. donation de l'église Saint-Justin et d'un serf par Arnaud-Guillaume de Cucuron]

Arnaud-Guillaume, seigneur de Cucuron, donna de même, avec son fils, l'église Saint-Justin et un serf.

[61. donation de l'église Notre-Dame-des-Castets et deux serfs]

Il donna encore l'église Notre-Dame-des-Castets, deux serfs et deux terres défrichées, avec telle loi que même si son fils ne devenait pas moine, personne ne pourrait les reprendre.

[62. donation d'une court à Ganos et de vignes]

Guillaume d'Ars, de Ganos, donna une court dans Ganos et huit denérées de vigne à Lacrabère.

[63. donation de biens et d'un serf à Armau]

Et Fort d'Arabe, d'Armau, donna une autre court dans ce village et une belle vigne, et tout ce qu'il avait dans ce village.

[64. donation d'un serf à Marchère]

Aure de Luc donna un serf à Marchère, en présence de l'abbé Grégoire.

[65. vente du casal de Fort-Auriol]

Bernard de Lamayou et son épouse Garsende offrirent et ratifièrent leur donation du casal de Fort-Auriol avec toutes ses dépendances, au sire abbé Dodon, et de [...] moines, deux témoins, à savoir Raymond de Ponson et Arnaud de Ganos, et entre les mains de Talèse, vicomtesse de Montaner, acceptant dudit abbé la somme de soixante sous de monnaie morlane. Bernard et son épouse, en faisant confirmer ainsi [cette donation] devant des témoins et l'abbé, avaient pour but d'obliger leurs fils et filles à la ratifier eux-mêmes selon le droit, conformément à la coutume du pays, sinon ils devront payer l'amende prévue par la loi, s'ils ne la respectent pas.

[66. plainte de l'abbé Ezius contre Odon de Rivière à Bernède]

L'abbé Ezius, peiné des maux multiples et variés que Bernard, fils d'Odon de Rivière, faisait endurer aux paysans et habitants de l'honneur de Bernède, terre que son père avait précédemment donnée au monastère, déposa sa plainte pour la terre et le droit entre les mains de l'éminent Pierre, comte de Bigorre. Pour régler leur différend, il ordonna le duel pour faire taire les plainte de l'abbé mais, avant le jour désigné à cet effet, Bernard, frappé par l'effroi, reconnut ses torts et accepta de réparer les dommages, entre les mains du susdit comte ; à condition toutefois qu'il aurait chaque année pour ses cultures dans cet honneur dix habitants de ce lieu, cinq pour le temps de la moisson et cinq pour le temps des vendanges, dans les travaux du château, s'engageant par ailleurs à ne pas leur faire violence. Conformément à la coutume du pays, il fournit deux témoins, à savoir Garsie Loup et Bernard Dumas.

[67. confirmation par le comte Gaston de Béarn, 1355]

La présente déclaration, Nous, Gaston comte susdit, approuvons et ratifions, réserve faite de notre droit et de tout droit étranger. Fait en notre lieu de Morlaàs, le troisième jour du mois de mars, l'an du seigneur mil trois cent cinquante cinq. »

ANNEXES :

Pièces complémentaires (XII^e siècle) :

n°2

1152

L'abbé de Larreule Ezzius, d'une part, le comte Pierre de Marsan et son fils Centulle, d'autre part, échangent les *villa* de Peyrer et de Luerri, rendant ainsi effectif un projet antérieur.

Édition : Xavier RAVIER et Benoît CURSENTE, *Le cartulaire de Bigorre (XI^e-XIII^e siècle)*, Paris : CTHS, 2005.

Mentions : *Gallia Christiana...*, t. I, col. 1258 ; Pierre de Marca, *Histoire du Béarn*, livre 9, chap. 9, p. 820. Voir également la pièce 12 du cartulaire, ci-dessus.

Source : *Cartulaire de Bigorre*, acte n° XXX, fol. 11 v°-12 r°.

« [fol. 11 v°] De cambiatione quam fecit comes cum abbate de La Reula.

Omnibus notum fieri volumus tam ²posteris quam presentibus quod Petrus, egregius ³consul Bigoritanus¹ [per] se et per suos nuncios sepe monuit dompnum Ezzius, ⁴Regulensem abbatem quathenus cambiret et ecclesiam Sancti Fructuosi cum ⁵villa que dicitur Peirer. Arnaldus Sancii quippe vicecomes jam antea ⁶pro salute anime sue hec dederat beato Orientio que ipse querebat sibi in mu-⁷-tua vicissitudine cambiri pro villa que vocatur Luerri. Predictos² tamen ⁸abbas cum monachis suis consilium habuit quidnam super hec facturus esset. ⁹Assentiente itaque toto capitulo respondit abbas prefato consuli se facturum ¹⁰cambiationem, ita tamen ut a filio suo firmari faceret et ab uxore ¹¹sua cum in pace concordessent apud se quoniam tunc temporis a se invicem ¹²erant discordes. Statutis igitur tempore et loco prenominate abbas ¹³cum duobus monachis suis, Wilelmo scilicet de Vico et Petro de Ga-¹⁴-laio, ad Lurdam opidum venit ubi predictus consul et Centullus ejus ¹⁵filius in manu domini B. episcopi Bigorritani dederunt abbati et sociis ejus ¹⁶villam prenominate[m] s[c]ilicet Luerri³ et quicquid in ea jure hereditario ¹⁷possidebant, pret[er] milicias quas sibi tunc consul retinuit, scilicet G. Do-¹⁸-nati de Sombru et G. Arnaldi de Orbeag et Petri de Luerri. Abbas ¹⁹autem eadem conditione nullo jure sibi retento dedit prenominate consuli ²⁰et filio in manu pretaxati presulis B. ecclesiam et villam quam predi-²¹-ximus Peirier in mutua commutatione. Hujus rei testes fuerunt ²²dompnus B. episcopus in cujus manu ab utraque parte hec cambiatio ²³facta fuit et Comte Boo d'Anti et G. Donad de Sombru et G. ²⁴Fuert de Oson, G. Arn- de Cairedz et G. Arn- detz Casterar et B. [fol. 12 r°] ²⁵Tercol et alii quam plures qui nimirum tunc erant ibi presentes.

¹ Un graphisme suscrit semble suggérer une lecture *Bigoriteranus*.

² B et Pb : *predictus*.

³ Au sujet de ce nom v. Xavier Ravier, « Tres vasquismos... ».

Curia ²⁶namque ibi erat magna et plenaria. Anno ab incarnatione ²⁷Domini. M^o. C. L. II. Si quis contra hanc cartam oblivione vel ignoran-²⁸-tia detestanda comenta inuenire nitatur, ne prava voluntas perfici ²⁹valeat, queratur carta conveniens divisioni suscriptionis que confirmet ³⁰utramque sua ademptitate ».

n^o3
v. 1170

S., abbé de Larreule, reçoit une partie des revenus de l'église de Lahitte. Cette donation est remise en cause par le seigneur Arnaud Bernard, ce qui entraîne une plainte auprès du comte Centulle III.

Cet acte n'est apparemment connu que par les deux courtes notices incluses dans les listes d'abbés rédigées par Larcher et par les auteurs de la *Gallia Christiana*.

Mention : Gaston Balencie, « Monographie de Lahitte-Toupière », *BSAHP*, 1942, p. 7.

Source : *Gallia Christiana*, 1715, col. 1257 :

« XI. S. abbas Reulæ accipit vestituram de parte cujusdam ecclesiæ in villa quæ dicitur Fitta, de qua postea invasa ab Arnaldo Bernardo hujus [1258] honoris domino, abbas & monachi querimoniam fecerunt comiti Centullo, multo tempore post E. episcopum Tarb. »

Source : ADHP, Jean-Baptiste Larcher *Dictionnaire*, lettre REU, p. 411 :

« XI. S. fut mis en possession de l'église de Saint Pierre de la Hitte par le comte Centulle & Arnaud-Bernard, seigneur de la Hitte, vers 1170 ».

Index des noms de lieux et de personnes du cartulaire (latin) :

Anerius Bruneli 41

Anome 41

Arnaldus, vicecomes 36

Arnaldus de Ganos 46

Arnaldus de Mommis 41

Arnaldus Guillelmi de Cucuroz 44

Arradeto 40

Arriberia 46

Arrimio 39

Arsinus 42

Arsinus, abbas 36

Artomalo 45

Aurio de Lucho 45

Baris 35

Bearn 32

Beata Maria de Stiraco 44

Bellopodio 35

Bernardus 41

Bernardus, episcopus 32, 33

Bernardus, conversus 35

Bernardus Otto, vicecomes 44

Bernardus de Arriberia 46

Bernardus Delmaas 46

Bernardus de Landa majori 46

Berneda 36

Brascho Fortis 42

- Castello* 45
Cella 40
Consinas 43
Cucuroz 44
 Datus de Pontehaco 41
 Dodo, monachus 46
 Donatus, monachus 42
 Drugrad 40
 Endregod 42
 Eisius Donatus 38
 Eisius Garsias 40
 Ele 41
 Eles de Fita 40
 Esius, abbas 46
Fita 40
 Fortassi 35
 Forto Arabi 45
 Forto Ariol 46
Ganos 39, 45
 Garsendis 36
 Garsendis 41
 Garcia 38, 40, 41
 Garsia Dato 37
 Garcia Forto 38, 41
 Garcia Sancia de Ganos 39
 Garcia Lupi 46
 Garsen[s] 42, 46
 Garsias, conversus 40
 Gasto, comes Fuxi 32, 47
 Gilibertus, monachus 41
 Gregorius, abbas 38, 40, 41, 43, 45
 Gregorius, abbas Sancti Severi 43
 Guillelmus, 42
 Guillelmus, conversus 38
 Guillelmus Arsi 35, 38
 Guillelmus Arsi de Ganos 45
 Guillelmus Forto 39
 Guillelmus Garsias 40
 Guillelmus Otto, vicecomes 36, 37, 40, 41, 42
 Heraclius, episcopus 44
Heres 36
Lande 40
Laureda 36, 42
Lobis 39
 Loidoicus, comes Bigoræ 32, 33
Lucho 34
 Lupi Sancionis 39
 Lupus, presbyter 28
Marchera 45
Marsianum 32
 Mansio, abbas 33, 35
Mommis 41
Montanereus : v. *Montis aneri*
Montelongo 34
Montis anerii 32
No[u]lhano 37, 42
 Odo de Arriberia 46
 Otto dato, vicecomes Montanereus 32, 33, 35
 Petrus, comes Bigoræ 46
Peyreto 36
Pontaco 34, 42
Pontehaco 41 v. *Pontaco*
 Raimundus, archidiaconus, 36
 Ramundus de Ponso 46
Regula, monasterium 32, 33, 38, 43
 Ricardus, abbas 43
Rivo cavo 40
Saltu 36
Samonzeto 38
 Sancius 40
 Sancius de Mommis 41
 Sancius, abbas 33, 35, 36
Sancta Maria de Lucho, ecclesia 34
Sancta Maria de Castello, ecclesia 45
Sancti Andrea, ecclesia 39
Sancti Christophori de Noulhano, ecclesia 37
Sancti Christophori de Consinas, ecclesia 43
Sancti Fructuosi de Peyreto, ecclesia 36
Sancti Gemimeri, ecclesia 38
Sancti Iohannis de Fita, ecclesia 40
Sancti Iohannis de Momi, ecclesia 35
Sancti Iohannis de Montelongo, ecclesia 34
Sancti Iustini de Cucuroz, ecclesia 44
Sancti Martini, ecclesia 44
Sancti Martini de Arradeto, ecclesia 40
Sancti Martini de Hinaco, ecclesia 41
Sancti Orienti (de Regula) v. Regula.
Sancti Petri de Casterario, ecclesia 41
Sancti Petri de Tilio, ecclesia 35, 38
Sancti Severi, monasterium, 43
Serra Curto v. Siracurto
 Siguinus de Fita 40, 41
Siracurto 38
Styracho 34, 44
 Taleza, comitissa 46
Tarbiensis (diocesis) 32
Tilio 35, 38
Valle caprina 45
Vicus 38
Villera 42